ROYAUME DU MAROC
LE CHEF DU GOUVERNEMENT

MINISTERE DE L'INTERIEUR

PROVINCE DE TAOUNATE



APPEL D'OFFRES

OUVERT SUR OFFRE DE PRIX

SEANCE PUBLIQUE

N°: DCT/EQUIPEMENT SANTE TAOUNATE-TISSA- THAR SOUK-GHAFSAI /TAO/05-15

LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE « MATERIEL ET D'ACCESSOIRES MEDICO-TECHNIQUES » DANS LES COMMUNES DE TAOUNATE, TISSA ,THAR SOUK ET GHAFSAI,

PROVINCE DE TAOUNATE

(21 LOTS)

Marché passé après appel d'offres ouvert sur offres de prix en application des article 16, 17, 18, 19 et 20 du Règlement de l'Agence (02 avril 2012) fixant les conditions et les formes de passation des marchés spécifique à l'Agence du Nord..

CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES

MARCHE N°: DCT/EQUIPEMENT SANTE TAOUNATE-TISSA- THAR SOUK-GHAFSAI /TAO/05-15

LOT N°………

LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE « MATERIEL ET D'ACCESSOIRES MEDICO-TECHNIQUES » DANS LES COMMUNES DE TAOUNATE,TISSA ,THAR SOUK ET GHAFSAI,

PROVINCE DE TAOUNATE

Marché passé après appel d'offres ouvert sur offres de prix en application des article 16, 17, 18, 19 et 20 du Règlement de l'Agence (02 avril 2012) fixant les conditions et les formes de passation des marchés spécifique à l'Agence du Nord..

ENTRE

- Monsieur le Directeur de l'Agence pour la Promotion et le Développement des Préfectures et Provinces du Nord du Royaume, désignée ci-après par **``Maître d'Ouvrage ou APDN``**
- Monsieur le Délégué Provincial de la Santé à Taounate, désignée ci-après par **``Maître d'Ouvrage délégué ou Délégation``**

D'une part

ET

Monsieur ……………………………………………………………………………….

Agissant au nom et pour le compte de………………………………………………………

Faisant élection de domicile au……………………………………………………………

Siège social au…………………………………………………………………………….

Inscrit(e) au registre de commerce de …….. sous le n° ………………………………………

Capital de ……………………………………………………………………………….

Affilié(e) à la C.N.S.S sous le n° …………………………………………………………

Titulaire du compte bancaire n° …………………………………………………..……….,

ouvert à………………………………………………………………………..……………

Patente n° ……………………………………………………………………...……..

D'autre partt

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT

CHAPITRE I : INDICATIONS GENERALES

ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHE

Le présent marché a pour objet la fourniture et l'installation de « matériel et accessoires médico-techniques» destiné à différentes formations sanitaires dans les Communes de Taounate, Tissa, Thar Souk et Ghafsai, Province de Taounate.

ARTICLE 2 : CONSISTANCE DU MARCHE

Le présent marché consiste en la fourniture, l'installation et la mise en service du matériel décrit dans la partie technique ci-après. Les 21 lots du présent marché sont répartis par destination comme suit :

	Numéro du Lot																				
Commune	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21
Taounate	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■						
Tissa							■	■	■	■	■	■				■	■	■	■	■	■
Thar souk							■	■	■	■	■	■				■	■	■	■	■	■
Ghafsai							■	■	■	■	■	■									
Tafrant									■												

ARTICLE 3 : PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE ET TEXTES APPLICABLES

3.1 - Les pièces constitutives du marché sont celles énumérées ci-après dans l'ordre de priorité indiqué au cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés des travaux exécutés pour le compte de l'Etat (CCAG-T)

- La déclaration sur l'honneur
- L'acte d'engagement,
- Le bordereau des prix - détail estimatif,
- Le présent cahier des prescriptions spéciales (CPS),
- Le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés des travaux exécutés pour le compte de l'Etat approuvé par le décret n° 2-99-1087 du 29 Moharrem 1421 (04 mai 2000) (CCAG-T).
- Toutes les autres pièces relatives au présent marché comme ils sont stipulés dans l'article 26 du règlement de l'Agence précité.

Par le fait même de la signature de l'acte d'engagement, l'Entrepreneur est réputé avoir lu et accepté les conditions et clauses prévues au présent CPS ainsi que celles prévues par les autres pièces rendues contractuelles par ce même document.

3.2 - Les textes généraux auxquels sera soumis le concurrent sont :

1. Règlement de l'Agence du 02 avril 2012 fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Agence pour le Développement Economique et Social des Préfectures et Provinces du Nord du Royaume.
2. Le Décret Royal 33O.66 du 1O Moharrem 1387 (21 Avril 1967) portant règlement général de la Comptabilité Publique.
3. Les Textes Officiels réglementant l'emploi de la main d'œuvre et les salaires, et en particulier, le Dahir 2.72.O51 du 15 Janvier 1972 portant réévaluation du S.M.I.G.
4. Le Dahir du 28 Août 1948 relatif au nantissement des marchés.
5. Décision du premier Ministre N° 3-57-99 du 29 Rabii I 1420 (13 Juillet 1999) prise pour l'application de l'article 80 du décret N° 2-98-482 du 11 Ramadan 1419 (30 Décembre 1998) fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines dispositions relatives à leur contrôle et leur gestion.
6. Le Dahir 1-95-155 du 18 rabia I 1416 (16/08/95) relatif à l'application de la loi n°6-95 portant création de l'APDN tel qu'il a été complété par le décret n° 643 _ 02_02 du 10 septembre 2002.
7. Toutes les lois et réglementation en vigueur au moment de la conclusion du Marché.

ARTICLE 4 : PROVENANCE DU MATERIEL

Les concurrents doivent préciser le pays de fabrication et le constructeur du matériel proposé.

ARTICLE 5 : CONDITIONS ET DELAI DE LIVRAISON

A) LIEUX DE LIVRAISON POUR CHAQUE LOT :

La livraison du matériel objet du présent marché sera faite sur les sites fixés par le maître d'ouvrage.

La livraison de tout le matériel sera effectuée suivant les instructions de maître d'ouvrage et de maître d'ouvrage délégué et sera identique à celui qui aura été décrit dans le marché sur la base des caractéristiques spécifiques dans les notices et fiches descriptives du matériel proposé dans l'offre.

Dans le délai imparti, le matériel objet du présent marché peut faire l'objet d'une livraison unique ou de plusieurs livraisons partielles. Un calendrier de livraisons pourra être arrêté en commun accord entre les parties. Il sera établi à titre indicatif et pourra faire l'objet de modification en cours d'exécution sans pour autant que le délai global de livraison tel que fixé à l'article 5 b du présent marché ne soit dépassé.

B) DELAI DE LIVRAISON POUR CHAQUE LOT :

Les fournitures doivent parvenir au lieu de livraison indiqué ci-dessus dans un délai de **Trois (03) mois pour chaque lot** , à compter de la date de la notification de l'ordre de service prescrivant le début des livraisons.

C) CONDITION D'INSTALLATION ET DE MISE EN SERVICE - VERIFICATION DU SERVICE REGULIER

c.1- Généralités :

Les livraisons doivent être effectuées durant les jours ouvrables et pendant l'horaire d'ouverture des bureaux de l'administration. Aucune livraison ne sera acceptée un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé en dehors des heures de travail.

Chaque livraison devra être accompagnée d'un état dressé par le titulaire (bon de livraison) indiquant notamment :

- La date de livraison ;
- La référence au marché ;
- L'identification du titulaire ;
- L'identification du matériel livré (numéro de l'article, désignation et caractéristiques du matériel, quantité livrée…) ;
- La répartition du matériel par colis.

Chaque colis doit porter de façon apparente le numéro d'ordre tel qu'il figure sur le bon de livraison et renfermer la liste de colisage donnant l'inventaire de son contenu. La livraison du matériel est constatée par la signature par l'agent réceptionnaire d'un double du bon de livraison.

Le matériel sera livré dans un emballage adéquat, garantissant une protection suffisante contre les avaries et dommages pouvant survenir pendant le transport vers le lieu de livraison et en cours des opérations de manutention sur l'aire de stockage. Les frais d'emballage et d'expédition sont à la charge du titulaire. Tous les frais qui résultent de la détérioration du matériel imputable à un défaut d'emballage, aux conditions de transport, de déchargement ou de livraison sont également à la charge du titulaire.

Le déchargement des colis à la livraison sera fait par les moyens et aux frais du titulaire. Les dimensions et le poids des colis tiendront compte des moyens de manutention disponibles.

Le matériel livré demeure sous la responsabilité du dépositaire pendant le temps qui s'écoule entre son dépôt et sa réception.

c.2- Conditions d'installation et de mise en service

L'installation et la mise en service des équipements se feront selon les modalités suivantes :

Chaque équipement fera l'objet des essais contradictoires effectués dans les conditions réelles d'emploi et, si besoin est, toutes instructions utiles seront fournies aux utilisateurs de façon à leur permettre d'acquérir une connaissance parfaite des équipements dont ils devront assurer l'utilisation.

Au cas où au moment de la livraison, de l'installation et de la mise en service, il serait constaté des différences notoires entre les équipements proposés dans l'offre du titulaire et ceux effectivement remis, ou si les essais ne donneraient pas entière satisfaction (dysfonctionnements substantiels lors du déroulement des séances de dialyse), les équipements seront remplacés sans que les obligations du titulaire et notamment les délais de livraison en soient modifiés pour autant.

c.3- Calendrier d'installation et de mise en service

Le titulaire est tenu de soumettre à l'agrément du maître d'ouvrage un calendrier pour la fourniture, l'installation, la mise en service des équipements et la formation objet du présent marché, au plus tard 3 jours à compter du lendemain de la date de la notification de l'approbation du marché.

Le maître d'ouvrage dispose d'un délai de 3 jours pour donner cet agrément ou formuler ses remarques sur ledit calendrier. Passé ce délai, l'agrément est supposé donné au titulaire.

La réception provisoire interviendra après la mise en service de tous ses équipements.

L'opération d'installation doit être soigneusement planifiée et exécutée.

A cet effet le titulaire est tenu de prendre compte de tous les éléments nécessaires à la réalisation de l'opération.

c-4 Conditions de livraison

Le titulaire devra livrer le matériel objet du présent appel d'offres dans les lieux indiqués, et s'il y a lieu selon le calendrier préétabli. Un préavis de deux semaines au moins doit parvenir au maître d'ouvrage avant chaque livraison.

D) Opérations de vérification

Le matériel livré, est soumis à des vérifications quantitatives et qualitatives destinées à constater qu'il répond aux stipulations prévues au présent marché.

Les opérations de vérification quantitative ont pour objet de contrôler la conformité entre la quantité livrée et la quantité indiquée sur le bordereau des prix - détail estimatif, sous réserve des livraisons partielles.

Les opérations de vérification qualitative ont pour objet de contrôler la conformité à tous égards du matériel livré avec les spécifications du marché. Ce contrôle est effectué sur la base du descriptif technique du matériel indiqué sur le bordereau des prix - détail estimatif, et par comparaison avec les modèles décrits par la documentation technique et les échantillons témoins déposés lors de la procédure d'appel d'offres.

La présence de l'ensemble des accessoires, y compris les manuels d'utilisation et d'entretien et autres documents techniques exigés pour chaque unité livrée, le cas échéant, également vérifiée. Le matériel ne sera pas considéré comme livré tant que les accessoires et la documentation technique exigés font défaut. Le prix des accessoires et de la documentation technique sont réputés inclus dans le prix du matériel livré

Les opérations de vérification se dérouleront sur le lieu même de livraison dans un délai raisonnable. Elles seront effectuées, en présence du représentant du titulaire, par une commission technique de réception désignée à cet effet par le maître d'ouvrage. L'absence du représentant du titulaire, dûment avisé, ne fait pas obstacle à la validité des opérations de vérification.

Lorsque les contrôles et vérification laissent apparaître des différences entre le matériel indiqué dans marché et celui effectivement livré, la livraison est refusée et le titulaire est saisi immédiatement, par écrit, pour procéder aux mises au point et aux modifications nécessaires à la correction des défauts et anomalies constatés, ou le cas échéant pourvoir à leur remplacement. Le matériel dont l'acceptation a été refusée sera marqué d'un signe spécial par le comité technique de réception désigné par le maître d'ouvrage.

Le titulaire doit prendre toutes les dispositions jugées utiles pour l'enlèvement rapide du matériel refusé. Les frais de manutention et de transport du matériel refusé sont à sa charge. Le retard engendré par le remplacement ou la correction du matériel jugé non conforme par le comité sera imputable au titulaire, le refus de réception ne justifie pas par lui-même l'octroi d'une prolongation du délai contractuel ou d'un sursis de livraison.

Après correction des défauts et anomalies constatés ou remplacement du matériel refusé, le comité procède à nouveau aux mêmes opérations de vérification et de contrôle.

Les constatations faites par le comité au cours des opérations de vérification sont consignées dans un procès-verbal mentionnant s'il y a lieu les réserves du représentant du titulaire.

Le comité se réserve le droit d'effectuer des contrôles dans les locaux du titulaire et de ses sous-traitants éventuels avant ou pendant l'exécution du marché.

ARTICLE 6 : REVISION DES PRIX

Les prix sont fermes et non révisables.

ARTICLE 7 : DOCUMENTS A FOURNIR AVEC LE MATERIEL

Le titulaire s'engage à fournir par équipement (générateur et unité de traitement d'eau) les documents de maintenance ci-après :

1. Le manuel d'utilisation rédigé dans une langue comprise par les utilisateurs (2 exemplaires par appareil livré). Ce manuel doit aborder au moins les éléments suivants :

   - La description de fonctionnement de chacun des équipements de l'installation ;
   - Les précautions d'emploi ;
   - Les procédures éventuelles d'hygiène ;
   - La liste éventuelle des alarmes ;
   - Un manuel simplifié d'utilisation.

2. Le carnet de bord permettant le suivi de l'équipement (date d'opérations, formation de l'utilisateur, modifications, coût, mesures, etc.) (1 exemplaires par appareil livré) ;

3. Le manuel technique (2 exemplaires par appareil livré) composé au moins des éléments suivants :
   - Le programme de maintenance préventive et curative indiquant la consistance détaillée des opérations du programme de maintenance ;
   - Le plan d'implantation dans le site destinataire ;
   - Le Jeu de plans éclatés de l'appareil ;
   - Le schéma électronique complet ;
   - La liste codifiée des pièces de rechange ;

- Le schéma de démontage et de remontage de l'équipement.

4. Les fiches techniques de l'ensemble des composants de l'installation, ces fiches doivent préciser pour chaque composant : les matériaux employés, la conception des composants, la nature des agents chimiques éventuellement utilisés, etc.

Tous les documents suscités doivent être rédigés en langue française ou à défaut en langue anglaise accompagnée d'une traduction intégrale en langue française.

Une copie des documents susmentionnés sera déposée (sous format électronique, fichier PDF) à la Direction des Equipements et de la maintenance et à la Délégation Provinciale de la Santé à Taounate.

ARTICLE 8 : ASSURANCES

L'assurance des risques inhérents à l'objet du présent cahier des charges doit être souscrite et gérée par une entreprise d'assurance agrée par le Ministère de l'économie et des Finances pour pratiquer l'assurance dudit risque.

Le concurrent retenu pour la fourniture du matériel désigné dans le cahier des charges doit, avant de commencer les livraisons, justifier de la souscription d'une assurance garantissant les risques par la production d'une police d'assurance ou d'une note de couverture contractée auprès d'une ou plusieurs entreprises d'assurances.

ARTICLE 9 : PENALITES POUR RETARD

A défaut, par le fournisseur d'avoir exécuté ses prestations aux dates qui découleront de l'article 5 b ci-dessus, il lui sera appliqué, pour chaque prestation non exécutée, dans les conditions du présent cahier de charges et sans préjudice des mesures qui pourraient être prises par l'administration, une pénalité de un pour mille (1 $\%_0$) du prix du matériel par jour calendaire de retard. Toutefois les pénalités cessent de croître lorsqu'elles auront atteint 10 % du montant du marché augmenté des avenants.

Egalement, une pénalité de 1/1000ème par jour calendaire de retard sera appliquée sur le fournisseur au cas où un retard dans la formation du personnel a été constaté.

ARTICLE 10 : RECEPTION PROVISOIRE

La réception provisoire du matériel sera prononcée par le maître d'ouvrage après livraison, montage, installation, essai, mise en marche du matériel reconnu et

la formation du personnel technique et du personnel utilisateurs, après vérification par la commission désignée à cet effet, comme étant conforme à tous les points de vue, aux spécifications du marché.

Les points suivants seront particulièrement vérifiés par la commission de réception provisoire du matériel :

- l'installation sur le lieu prévu de son installation ;
- l'adéquation entre le bon de livraison et le marché ;
- l'aspect du modèle, son état de fonctionnement, la conformité des tests effectués ;
- la présence de la certification par rapport aux normes harmonisées (marquage CE) ;
- la présence des documents d'exploitation (notices d'utilisation, Protocol de désinfection) ;
- la présence de la documentation technique et de la liste des pièces détachées.

Les décisions de réception provisoire sont prises sous réserve des vices cachés.

Le transfert de propriété du matériel est réalisé par la réception provisoire.

ARTICLE 11 : NATURE ET DELAI DE GARANTIE

Nature :

Le titulaire garantit que tout le matériel livré en exécution du marché est neuf, de fabrication récente et n'a jamais été utilisé. Il garantit en outre que le matériel n'a aucune défectuosité due à un vice de fabrication, à une malfaçon, à un défaut mécanique ou à une mauvaise qualité des matériaux utilisés et qu'il répond aux spécifications et aux normes de qualité de rendement et de performance prescrites par le marché.

La garantie consentie s'applique à toute défectuosité ou déficience qui se révèle pendant l'utilisation normale du matériel livré, dans les conditions et l'environnement prévalant lors de son exploitation et qui n'est pas imputable à une fausse manœuvre, à une faute de conduite ou à un manque de surveillance et d'entretien du matériel.

Au titre de cette garantie, le titulaire s'engage durant la période de garantie à :

a) maintenir gratuitement en bon état de fonctionnement le matériel livré ;
b) réaliser les interventions de maintenance préventive préconisées par le fabricant, y compris le remplacement planifié des pièces et consommables ;
c) introduire à ses frais les modifications, réglages et mises au point nécessaires pour que le matériel soit conforme aux normes de performance et de

productivité prévues au marché et procéder aux essais de contrôle y afférents.

d) Remplacer à titre gratuit, par un matériel identique à celui reconnu, défectueux, lorsque sa remise en état ou réparation n'est pas possible.
e) Le titulaire aura l'obligation de réaliser pendant la période de garantie des interventions destinées à la maintenance préventive de l'équipement.

Le titulaire est tenu de respecter la périodicité des interventions recommandée par le fabricant, et indiquée dans le manuel d'utilisation ou dans la documentation technique de l'équipement. En cas ou cette périodicité n'est précisée nulle part, le titulaire devra obligatoirement exécuter 2 interventions de maintenance préventive après 6 mois de fonctionnement, et à l'expiration du délai de garantie.

Le travail à exécuter pendant l'intervention, comprend toutes les opérations préconisées par le fabricant dans la documentation technique (y compris la fourniture et le remplacement des pièces et consommables d'origine du fabricant).

La garantie technique est totale. Elle couvre tous les frais nécessaires à la réparation et au remplacement des pièces de rechange ou du matériel défectueux. Elle englobe en outre les frais de main d'œuvre et de déplacement du personnel d'entretien ainsi que le frais de démontage/remontage, emballage et transport du matériel, nécessités par leur remise en état, qu'il soit procédé à ces opérations sur le lieu d'utilisation du matériel ou que le titulaire ait obtenu qu'il soit renvoyé dans ses locaux.

Délai de garantie :

Le délai de garantie est fixé à **: 1 an pour les lots 1 à 10, 13 à 17 et 20** à partir du lendemain de la réception provisoire, telle que celle-ci est précisée à l'article 10 ci-dessus.

Pour les 11, 12, 18 et 19 ne sont pas soumis à la garantie.

ARTICLE 12 : RECEPTION DEFINITIVE

La réception définitive du matériel sera prononcée après livraison et mise en marche du matériel et l'expiration du délai de garantie à condition que le matériel livré n'ait fait l'objet d'aucune réserve à ce sujet ou que les réserves formulées ont été levées.

Au cas où durant la période de garantie, le maître d'ouvrage constate que le matériel ne répond pas aux garanties consenties ou aux prescriptions techniques prévues par le marché et que le titulaire n'a pu y remédier à temps, la réception définitive sera refusée jusqu'à ce que les garanties prévues soient mises en œuvre.

La libération des garanties, cautions ou retenues de garantie sera opérée après réception définitive du matériel concerné.

Le titulaire effectuera avant l'expiration de délai de garantie, aux lieux d'affectation du matériel concerné, au minimum quatre opérations de maintenance préventive trimestrielles qui seront consignées dans des rapports d'interventions dressés à cet effet. La première intervention sera effectuée trois mois après la mise en service et la dernière à la fin du délai de garantie. Le procès verbal sera dressé après cette dernière intervention.

La réception provisoire partielle et la réception définitive seront constatées par un procès-verbal signé par le maître d'ouvrage et le titulaire dans lequel seront portées de manière contradictoire les observations et réserves émises par les parties.

ARTICLE 13 : CAUTIONNEMENT

I. Cautionnement provisoire :

Le montant des cautionnements provisoires ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire qui en tien lieu est de :

Le montant du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire qui en tien lieu est de :

Lot n°	Montant de la caution en chiffre en DH
1	12 000.00
2	5 000.00
3	7 000.00
4	1 500.00
5	14 000.00
6	9 000.00
7	16 000.00

Lot n°	Montant de la caution en chiffre en DH
8	14 000.00
9	4 000.00
10	12 000.00
11	1 000.00
12	3 000.00
13	12 000.00
14	4 000.00

Lot n°	Montant de la caution en chiffre en DH
15	4 000.00
16	9 000.00
17	6 000.00
18	8 000.00
19	600.00
20	600.00
21	400.00

II. **Cautionnement définitif**

Le montant de la caution définitive est fixé à 3% du montant initial du marché, il devra être constitué dans les **Trente (30) jours** suivant la notification de l'approbation du marché faute de quoi, il sera prélevé sur le premier décompte versé au fournisseur sauf si celui-ci propose de le remplacer par une caution bancaire, libellée au nom **de l'Agence pour la Promotion et le Développement Economique et Social des Préfectures et Provinces du Nord du Royaume.**

ARTICLE 14 : RETENUE DE GARANTIE

La retenue de garantie, à prélever sur les acomptes mensuels de l'entrepreneur est de dix pour cent (10%), elle cessera de croître lorsqu'elle aura atteint sept pour cent (7%) du montant initial du marché, augmenté éventuellement des avenants.

Cette retenue pourra être remplacée à la demande du fournisseur par une caution bancaire libellée au nom de **l'Agence pour la Promotion et le Développement Economique et Social des Préfectures et Provinces du Nord du Royaume.**

ARTICLE 15 : CAS DE FORCE MAJEURE

En cas de force majeure, il sera fait application des dispositions de l'article 43 du C.C.A.G.T.

ARTICLE 16 : CARACTERE GENERAL DES PRIX

Chaque prix unitaire s'appliquera à un matériel livré et installé dans les conditions prévues par les clauses du Marché.

Dans tous les cas le C.C.A.G.T s'applique.

ARTICLE 17 : NANTISSEMENT

Dans l'éventualité d'une affectation en nantissement du marché, le maître d'ouvrage délivre sans frais, au titulaire sur sa demande et contre récépissé, un exemplaire spécial du marché portant la mention « Exemplaire unique » et destiné à former titre conformément aux dispositions du dahir du 28 choual 1367 (28 Août 1948) relatif au nantissement des marchés publics.

Il est précisé que :

1) La liquidation des sommes dues par l'administration en exécution du marché sera opérée par les soins de Mr le Directeur Général de l'Agence pour la Promotion et le Développement Economique et Social des Préfectures et Provinces du Nord du Royaume**.**
2) Le fonctionnaire chargé de fournir les renseignements au titulaire du marché, ainsi qu'aux bénéficiaires des nantissements ou subrogations est Mr le Directeur Général de l'Agence pour la Promotion et le Développement Economique et Social des Préfectures et Provinces du Nord du Royaume ou son mandataire.
3) Les paiements prévus au présent marché seront effectues par le Mr le Directeur Général de l'Agence pour la Promotion et le Développement Economique et Social des Préfectures et Provinces du Nord du Royaume ou son mandataire, seul qualifie pour recevoir les significations des créanciers du titulaire du marché.

ARTICLE 18 : FORMATION DU PERSONNEL

1/- Le fournisseur formera sur site, au moment de la mise en service de l'équipement, **cinq (5) utilisateurs (médecins et infirmiers) , en plus du personnel de service de maintenance (deux personnes)** pour la conduite du matériel proposé. La durée de la formation sera au minimum de **03 jours ouvrables**.

2/- Il formera aussi, par site, à sa charge dans son atelier, deux (2) personnes techniques au cours d'un stage de 2 jours destiné à la gestion technique de l'équipement :

Ce stage de formation permettra aux bénéficiaires (ingénieurs et techniciens biomédicaux) d'acquérir des connaissances en matière de maintenance préventive et curative de niveau 1 et 2, la formation doit être dispensée par une personne compétente dans le domaine de la maintenance et de préférence issue de la maison mère (fabriquant).

Les modules de formation doivent entamer en premier lieu une partie théorique (les différents modules de l'appareil, le fonctionnement de l'appareil, les schémas électriques, électroniques, pneumatiques s'ils existent), la maintenance préventive (kits de maintenance préventive, check-lists, périodicité), et la maintenance curative (les principales pannes pouvant survenir et une liste complète des pièces de rechange).

En second lieu le fournisseur mettra à la disposition des participants un appareil pour effectuer une séance pratique, le cas échéant il organisera une visite à la plus proche formation hospitalière disposant du même type d'appareil.

Tous les frais de la formation seront inclus totalement dans le prix total du marché.

ARTICLE 19 : PROPRIETE INDUSTRIELLE

Le C.C.A.G.T. s'applique.

ARTICLE 20 : CONDITIONS ET MODALITE DE PAIEMENT

Le paiement des marchés sera effectué selon les règles de la comptabilité publique marocaine au fur et à mesure des livraisons et réception sur présentation des décomptes établis en 5 exemplaires dont l'original sera timbré à la dimension, au moyen d'un virement au de la manière suivant :

1- En cas où le titulaire ne fournit pas la caution relative à retenue de garantie, elle serait déduite d'office des acomptes présentés au paiement à concurrence de 10 % de chaque acompte. Elle cessera de croître lorsqu'elle aura atteint 7 % du montant total du marché.

2- En cas où le titulaire fournit la caution relative à retenue de garantie, le paiement est de 100 % du montant du marché.

Les décomptes doivent être établis en toutes lettres certifiées exactes par le maître d'ouvrage délégué et signées par le créancier qui doit en outre rappeler l'intitulé exact de son Compte Courant Postal, Bancaire ou du Trésor.

ARTICLE 21: VALIDITE DU MARCHE - DELAI D'APPROBATION

Le marché ne sera valable, définitif et exécutoire qu'après approbation de **Directeur Général de l'Agence pour la Promotion et le Développement Economique et Social des Préfectures et Provinces du Nord du Royaume**. Le délai de cette approbation est de quatre vingt dix jours (90) à partir de la date de l'ouverture des plis.

Dans tous les cas l'article 74 du règlement de l'Agence précité s'applique.

ARTICLE 22: MAIN D'OEUVRE

Le fournisseur est dans l'obligation de respecter la législation en matière de main d'œuvre, présente ou avenir, et en particulier la réglementation du travail et des salaires au Maroc.

ARTICLE 23 : DOMICILE DU FOURNISSEUR

1- Le fournisseur est tenu d'élire domicile au Maroc qu'il doit indiquer dans l'acte d'engagement ou le faire connaître au maître d'ouvrage dans le délai de quinze (15) jours à partir de la notification, qui lui est faite, de l'approbation de son marché ou de la décision prise de commencer l'exécution du marché en application des dispositions du paragraphe c de l'article 17 du CCAGT. Faute par lui d'avoir satisfait à cette obligation, toutes les notifications qui se rapportent au marché sont valables lorsqu'elles ont été faites au siège de l'entreprise dont l'adresse est indiquée dans l'acte d'engagement et la déclaration sur l'honneur.

2- En cas de changement de domicile, l'entrepreneur est tenu d'en aviser le maître d'ouvrage, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans les quinze (15) jours suivant la date d'intervention de ce changement.

ARTICLE 24 : DROITS DE TIMBRE ET D'ENREGISTREMENT

Le fournisseur est tenu de s'acquitter des droits auxquels peuvent donner lieu le timbre et l'enregistrement du marché tels que ces droits résultent des lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 25 : CONTESTATIONS ET LITIGES

Conformément au C.C.A.G.T, tout litige relatif à l'interprétation ou à l'application des termes du marché sera soumis aux tribunaux compétents de Rabat statuant en matière administrative.

ARTICLE 26 : CONDITIONS DE RESILIATION

La résiliation du marché découlant de ce marché sera prononcée conformément aux dispositions prévues à cet effet dans le C.C.A.G.T.

ARTICLE 27 : SERVICE APRES VENTE

1) Le fournisseur s'engage à assurer des sessions de formation pour les utilisateurs des équipements objet de ce marché :
   - Les séances de formation doivent durer au moins trois jours sur place
   - Pour chaque matériel, au moins deux utilisateurs doivent être formés pour l'utilisation et l'entretien du matériel

2) Nonobstant les dispositions prises concernant les garanties telles que précisées dans le présent marché, il est nécessaire que l'administration puisse, si elle en exprime le désir, s'assurer du concours technique du fournisseur une fois passés les délais de garantie, de façon à maintenir les matériels en parfaite condition d'emploi.
3) A cette fin, le fournisseur aura l'obligation de prévoir et d'organiser un service après vente qui comprendra, outre la vente des pièces de rechange pendant 10 ans, la mise à disposition éventuelle d'un personnel technique de dépannage ou d'entretien spécialisé.

4) L'entretien du matériel pourra faire l'objet d'un marché cadre conformément à la circulaire du Premier Ministre du 14 mars 1987.

ARTICLE 28 : DISPOSITIONS GENERALES

Toutes les dispositions relatives au Règlement de l'Agence (02 avril 2012) et du CCAGT non mentionnées au présent marché restent applicables.

CHAPITRE II : DESCRIPTIONS DES OUVRAGES

Lot	Prix	Désignation
1	1	**<u>INSTALLATION RADIOLOGIQUE POUR EXAMENS STANDARDS AVEC SUSPENSION PLAFONNIERE</u>** **COMPOSITION** **1- Générateur** **2- Table radiographique** **3- Portique mural** **4- Colonne porte-tube radiogène à suspension plafonnière.** **5- Ensemble radiogène** **6- Accessoires** **SPECIFICATION :** **1. <u>GENERATEUR</u> :** • Générateur haute fréquence, contrôlé par microprocesseur • Puissance : **50 kW** minimum • Tension : **150 kV** • Courant : **600 mA** Minimum • Donnant au moins 500 mA sous 100 KV en 0,1 seconde • Temps d'exposition : réglable à partir de **0,001 seconde** • Programmation anatomique (au moins 500 programmes) • Technique de travail : 1, 2 et 3 points • Posemètre automatique : Mode contrôle cellule, 3 champs par chambre desservant la table et le portique • Sélection de la variation du noircissement du film • Le générateur doit tenir compte des courbes de charge et de dissipation de chaleur, de la surcharge thermique, dépassement des constantes radiologiques, sécurité réseau, amorçage du tube radiogène et coupure du filament du tube radiogène • Système d'auto-diagnostic des problèmes de fonctionnement du générateur (message d'erreur). **<u>2. TABLE RADIOGRAPHIQUE</u>** • Table d'examens horizontale à élévation motorisée et à plateau flottant avec position automatique du tube et de bucky en fonction des programmes d'examen. • Potter-bucky coulissant sous la table avec grille anti-diffusante oscillante de rapport 12 focalisée à 100 cm avec 36 à 40 lames/cm. • Tiroir porte-cassettes acceptant, dans les deux sens, tous les formats des films du 13X18 au 36X43. • Table équipée d'une chambre d'ionisation à 3 champs. • Déplacement en hauteur : de 60 à 90 cm (±5 cm). • Mouvement longitudinal : 100 cm (± 10 cm). • Mouvement latéral de 20 cm (±5 cm). • Plateau en fibre de carbone. • Freins électromagnétiques sur chaque mouvement contrôlés par pédale. • Bouton de blocage de mouvements.

- Poids du patient maximum : ≥ 280 Kg,

3. PORTIQUE MURAL

- Un portique mural réglable en hauteur et à calage électromagnétique, muni d'un potter-bucky oscillant avec grille anti-diffusante de rapport 12, focalisée à 100 cm environ avec 36 à 40 lames/cm.
- Tiroir porte-cassettes acceptant tous les formats des films et dans les deux sens du 13x18 au 36x43
- Bucky mural équipé d'une chambre d'ionisation à 3 champs
- Potter avec détection automatique du format de la cassette.

4. COLONNE PORTE-TUBE RADIOGENE A SUSPENSION PLAFONNIERE :

- Colonne télescopique sur suspension plafonnière,
- Freins électromagnétiques,
- desservant la table et le portique mural
- Indicateur d'angles d'inclinaison du tube
- Système de mesure de la distance focus-plaque.
- Rotation de la colonne : ± 180°
- Mouvements longitudinal ≥ à 4 mètres,
- Mouvement latéral : 230 cm (± 10 cm),
- Mouvement vertical motorisé : 150 cm (± 10 cm)
- La distance entre le portique et la table doit permettre la réalisation des examens sur le lit et des clichés pulmonaires à 1,50 m.

5. ENSEMBLE RADIOGENE AVEC :

- Gaine et paires de câbles de haute tension en rapport avec le générateur proposé
- Diaphragme muni d'un centreur lumineux
- Collimation **automatique** et manuelle,
- **Reconnaissance automatique du format de cassette**
- Un tube à rayons x :
  - **9 000** tours/minute à 150 KV
  - Foyers 0,6 et 1,2 environ ou mieux
  - Puissance des foyers de **40** et **90 KW** minimum
  - Capacité thermique de l'anode supérieure ou égale à **285 KJ**
  - Dissipation thermique de l'anode supérieure ou égale à **1000 W**
  - Capacité thermique de la gainesupérieure ou égale à 900KJ

6. ACCESSOIRES :

- Une glace Anti-X 100 x 80 cm, équivalence 2 mm de plomb avec cadre métallique.
- Une sangle avec mécanisme de compression.
- Une armoire électrique de protection équipée
- Tablier anti-X de 0,5 mm Pb minimum
- Jeu de localisateur pour rayon X

		• Lunettes anti-X de 0.5 mm Pb minimum • Cache tyroïde de 0.5 mm Pb minimum • Cache gonade de 0.5 mm Pb minimum **N.B :** o Les matériels livrés devront avoir été fabriqués dans les 12 mois précédant la date de livraison o Le transport devra être prévu avec les moyens mécaniques ou humains correspondants afin d'acheminer les matériels sur le lieu de la mise en service o Les emballages du matériel livré devront être enlevés et évacués par le fournisseur.
1	**2**	**<u>NUMERISEUR MONO CASSETTE:</u>** **Un numériseur mono cassettes ayant les caractéristiques techniques suivantes :** ▪ Design compact ; ▪ Peu encombrant ; ▪ Un large éventail d'applications : Radiologie générale, orthopédie, rhumatologie, extrémités, pédiatrie, mammographie et panoramique dentaire ; ▪ Débit pouvant atteindre 70 plaques image par heure (en fonction de l'application) : ▪ Trois résolutions : Standard de 6 pixels/mm pour les formats 35 x 35 cm et 35 x 43 cm, Haute résolution de 10 pixels/mm pour tous les formats, Haute résolution de 20 pixels/mm pour les formats dédiés à la mammographie et aux extrémités. ▪ Matrice image affichée pour les formats suivants : o En mode mammographie 20 pixels/mm : ▪ 24x30 cm : 4.7x5.8 K pixels approximativement ▪ 18x24 cm : 3.5x4.6 K pixels approximativement o En mode standard 10 pixels/mm : ▪ 35x43 cm : 3.4x4.2 K pixels approximativement ▪ 35x35 cm : 3.4x3.4 K pixels approximativement ▪ 24x30 cm : 2.3x2.9 K pixels approximativement ▪ 18x24 cm : 1.7x2.3 K pixels approximativement ▪ Echelle de gris en lecture : 12 bits/pixel ▪ Echelle de gris en sortie vers le reprographe: 12 bits/pixel *1.* <u>Station de travail :</u> Une station d'utilisateur pour gérer le fonctionnement du système CR : ⇒ **Une station pour la radiologie générale et de Mammographie destinée au service radiologie centrale qui permet :** ▪ Identification des cassettes ; ▪ Réception des images brutes du numériseur ; ▪ Traitement des images ; ▪ Contrôle de la qualité de l'image.

		La station est composée de : ▪ PC dernière génération ▪ Ecran tactile 19'' minimum **Le Logiciel fournit avec cette station doit permettre les fonctions suivantes :** - Marqueurs gauche / droite ; - Textes libres ; - Transformation de l'image (renversement, rotation) ; - Intensité/contraste ; -Gravage sur CD de tous les examens d'un même patient (en format DICOM avec Viewer ou JPEG); - Détection et suppression des motifs causés par les grilles fixes ; - Masquage automatisé des bords de l'image, en gris semi transparent pour l'amélioration de la lisibilité des images ; - Zoom, Lignes et flèches, Obturateurs, rotation et Inversion de l'image, … - Textes prédéfinis ; - Mesure de distance, d'angle, Mesure intuitive de différences de longueur de jambes, scoliose… - Changer d'imprimante, de format de film; - Imprimer plusieurs feuilles ; - Choisir la mise en page portrait/paysage ; - Verrouiller un examen pour un patient qui va retourner pour contrôle ; - Suivi rapide et clair du statut de l'image à n'importe quel moment, grâce à un symbole indiquant le niveau de l'image (identifiée, scannée, imprimée, archivée, rejetée). ❖ Un (1) lot de cassettes pour la radiographie standard (10 pixels/mm) et fenêtre code barre d'identification : • 3 Cassettes 36x43 cm • 3 Cassettes 35x35 cm • 3 Cassettes 24x30 cm • 3 Cassettes 18x24 cm **Le logiciel fournit avec cette station doit permettre de traiter les images de mammographie**
1	**3**	**<u>REPROGRAPHE DOUBLE TIROIRS :</u>**

		• Appareil permettant l'impression de deux formats en ligne avec le choix de cinq formats y compris le 36x43 • Type de film : base bleue • Développement par procédé thermique ou laser • Chargement films : plein jour • Débit : 75 films/heure minimum pour le format 36X43 • 2 magasins en ligne (en parallèle) pour films • Temps d'impression inférieur ou égale à 90 secondes pour le format 36X43 • Compatibilité d'interfaçage (DICOM 3.0 minimum) • DICOM PRINT inclus • Capacité minimale de stockage (disque dur) : 9 GB. • Capacité de la RAM (image memory): supérieure ou égale à 256 MB. • Echelle de gris : 12 bits • Dimension minimale des pixels : 100 µm • Résolution minimale : 320 dpi • Densité optique : réglable de 2,6 à 3,6 • Correction de la densité : automatique • Connexion au réseau informatique local
2	**Unique**	**AUTOMATE D'IMMUNOANALYSE:** - Détectant au moins 40 marqueurs (TSH, FT4, FT3, T3, T4, FSH, HCG, LH, Oestradiol, Progestérone, Prolactine, Testostérone, tPSA, fPSA, CEA, AFP, CA 15-3, CA 19-9, CA 125 II, β2 Microglobuline, CMV (IgG), CMV (IgM), Toxo (IgG), Toxo (IgM), Rub (IgG), Rub (IgM), Lyme, Rougeole (IgG), Oreillon (IgG), Varicella Zoster (IgG), Procalcitonine (PCT), HBs Ag, HBs Ag Confirmation, Anti HBc IgM, Anti HBc totaux, HBe-Anti HBe, Anti VHA (IgM), Anti VHA (Totaux), Anti VIH, Ag P24, Ag P24 confirmation) ; - Automate pouvant traiter au minimum 12 échantillons simultanément pour un marqueur identique ; - Calibration à deux 2 semaines d'intervalle minimum ; - Lecteur code-barres ; - Imprimante thermique intégrée pour l'impression des résultats ; - Conditionnement variable des réactifs à partir de 30 tests unitaires par coffret ; - Alimentation électrique 220V/50Hz. Livré avec : - kits pour la réalisation de 60 tests pour chacun des paramètres suivants : TSH, T3, T4, FSH, LH, tPSA, fPSA, CEA, AFP, CA 15-3, CA 19-9, CA 125 II, Toxo (IgG), Toxo (IgM), Rub (IgG), Rub (IgM), HBs Ag, HBs Ag Confirmation, Anti HBc IgM, Anti HBc totaux, HBe-Anti HBe ; - un onduleur adapté ; un manuel d'utilisation en français

Lot	Prix	Désignation
3	1	**<u>RESPIRATEUR DE REANIMATION</u>** ➢ **Caractéristiques :** ❖ **Modes de ventilation :** ➢ La ventilation contrôlée ➢ La ventilation assistée - contrôlée ➢ La ventilation assistée - contrôlée intermittente ➢ L'aide inspiratoire ➢ La ventilation spontanée ou PEEP ➢ La ventilation à deux niveaux de pression ➢ La ventilation non invasive ➢ Réglages : ✓ Volume courant : de **40 CC** à 2 litres au minimum ✓ Fréquence respiratoire : de 5 à 60 cycles/mn minimum ✓ Rapport i/e modulable ✓ FIO2 de 21% à 100% ✓ Pression expiratoire (PEEP) : de **2** à 35 cm H2O **minimum** ✓ Fonction soupir. ❖ **Alarmes sonores et visuelle :** ➢ Alarme sonore et visuelle de haute et de basse pression ➢ Alarme sonore et **visuelle** en cas de coupure **ou** de défaut d'oxygène ➢ Alarme sonore et **visuelle** en cas de coupure de courant électrique ➢ **Autres caractéristiques :** ➢ Alimentation électrique et pneumatique ➢ Mélangeur de gaz air-O2 ➢ Humidificateur chauffant ➢ Chariot mobile avec tiroirs ➢ Bras articule support circuit patient ➢ **1circuit patient adulte réutilisable** (tuyau annelé autoclavable patient, adulte avec piège à eau) ➢ **1circuit patient enfant réutilisable** (tuyau annelé autoclavable patient enfant avec piège à eau) ➢ 20 filtres (anti bactérien) ➢ Spiromètre électronique du volume courant et/ou de la ventilation/mn ➢ **Batterie intégrée d'une autonomie de 90 min minimum** ➢ **Nébuliseur de médicament intégré**
3	2	**<u>POUSSE SERINGUE 1 VOIE</u>** **Caractéristiques :** - Débit de 0.2 à **1000 ml / heure au minimum**

		- Maintien de la veine ouverte programmable Bolus de débit réglable. - Possibilité d'utilisation de plusieurs Marque et volumes de seringues - Enregistrement des **500**événements **au minimum** - Appareil résistant aux chocs et produit de désinfection, - Alimentation secteur avec secours par batteries rechargeables (autonomie **minimum** de 5 heures) Alarmes : o Coupure de secteur o Pré-alarme de décharge de batterie o Décharge de batterie o Débrayage o Mauvais maintien de la seringue o Contre – pression excessive o Pré-alarme de fin de perfusion o Fin de perfusion, o Défaut d'autotest o Arrêt moteur o Seringue ouverte o Seringue vide; o Occlusion; o Panne interne;

		- Indication visuelle de : o Grandeur de seringue installée; o Débit sélectionné; o Perfusion complétée; o Précision sur le débit de la perfusion et le volume perfusé de 5 %. - Accepte les seringues de 5 à **50 ou 60** ml. - Seuil de déclenchement du détecteur d'occlusion de 300 mm Hg. Accessoires : o Système pour fixation sur potence o Lot de 5 seringues de **50 ou 60** cc o Lot de 5 seringues de 20 cc.
3	**3**	**<u>POMPE À PERFUSION VOLUMETRIQUE</u>** Utilisée pour traitement thérapeutique par chimiothérapie. L'appareil doit avoir : - Affichage de : Débit, volume à perfuser, volume perfusé et la durée restante. - la fonction anti-bolus - la protection anti-débit - Modes de perfusion : Micro / standard - Mode titrage - Mode Volume/temps - Mode perfusions secondaires configurable - une gamme complète de débits différents - un détecteur d'air avec accumulateur - détecteur de pression avec prise en compte de la pression de

départ

- Reconnaissance automatique de la tubulure de perfusion
- Interface de fixation universelle permettant à la pompe de perfusion d'être fixée aisément à un rail ou une potence
- connecteur pour détecteur de débit
- connecteur RS232 et appel infirmière

<u>Spécifications techniques</u> :

Mode standard :

débit : 1ml/h – **900** ml/h **minimum** par incrément de 1 ml

Volume à perfuser : 1ml – **9000** ml **minimum** par incrément de 1 ml

Volume perfusé : 0 ml – **9000** ml **minimum** par incrément de 1ml

Mode Micro:

débit : 1ml/h – **90** ml/h par incrément de 0.1 ml

- Volume à perfuser : 0.1ml – 99 ml par incrément de 0.1 ml

100ml – 999 ml par incrément de 1 ml

Volume perfusé: 0 ml – **99** ml par incrément de 0.1ml

100 ml – **9000** ml **minimum** par incrément de 1 ml

- Précision volumétrique : ±5%
- MVO (maintien veine ouverte) réglable
- Alimentation secteur avec secours par batteries NiMH rechargeables (autonomie de 6 heures minimum)

Alarmes sonores et affichage des messages:

- Porte ouverte
- Occlusion en amont
- Occlusion en aval

		- Batterie déchargée - Panne interne - Erreur débit - Erreur de connecteur de débit - Tubulure incorrecte Indication visuelle - Bolus - Purge - Fin de perfusion - La pompe en attente - Pause - Vérification de la tubulure - Batterie faible (au moins 30 min avant alarme batterie) Accessoires : Lot de 10 transfuseurs avec 1 site d'injection supérieur, soupape anti siphon.
3	**4**	**TENSIOMETRE AUTOMATIQUE** Appareil électronique permettant la mesure de la tension artérielle **Caractéristiques :** **Pression non invasive :** o Méthode de mesure : Oscillométrique, automatique o Modes : manuel, automatique et continu o Mémorisation : 1000 valeurs de mesure de PNI minimum o Alarmes : Diastolique, systolique et moyenne o Alarmes audio-visuelles o Plage de mesure : ▪ Adulte: 10 – 270 mm Hg ▪ Enfant: 10 – 200 mm Hg ▪ N-né : 10 – 135 mm Hg o Résolution : 1mmHg o Protection hyperpression o Fréquence cardiaque : 40 – 240 BPM o Résolution : 1 BPM Sélection du mode adulte/nouveau-né

		Alimentation secteur et batterie (autonomie de 6 heures minimum) **Accessoires :** Six (6) brassards pour la prise de la tension artérielle : • 2 pour adulte, • 2 pour enfant, • 2 pour nouveau-né.
4	**Unique**	**<u>LIT DE REANIMATION</u>** • Dimension du plan de couchage 90 X 200 cm, • Plan de couchage : 4 sections (plans) • Hauteur variable électrique 40 à 80 cm • Barrières de lit amovibles ou escamotables sous le plan de couchage • Extension du lit intégré • Proclive/déclive électrique minimum 12° • Relève buste électrique, minimum 70° avec système de translation en arrière • Relève jambes multi position électrique • Relève cuisse avec plicature électrique • Commandes électriques intégrées au lit et avec télécommande filaire • Panneaux tête et pied escamotables ou extractibles • Verrouillage sélectif des commandes électriques • Remise à plat d'urgence • Batteries intégrées • Charge limite de fonctionnement en sécurité : 170Kg minimum • Roulettes avec freins centralisés sur 4 roues, de diamètre 150 mm • Une roulette directionnelle • 4 butoirs muraux de lit • 2 dispositifs porte sérum • 2 dispositifs porte accessoires • Support pour télécommande ➢ Le lit sera livré avec un matelas anti-escarres à mousse viscoélastique de caractéristiques minimales suivantes : - Articulation anti glissement conçu pour le système de relève buste à translation ; - Partie de pied avec alèse en Nylon et couverture ignifugé ; - Housse imperméable, respirante (pour une meilleure prévention contre les effets de macération), lessivable, résistante aux produits désinfectant et facile à nettoyer. ➢ L'ensemble des 12 lits sera livré avec: - 2 roues de secours ; - 1 roue directionnelle de secours.
5	**1**	**<u>STATION DE LECTURE HOLTER</u>** **<u>Poste informatique complet composé de</u> :** • Système d'exploitation : Windows XP Professionnel ou version plus récente. • Processeur Intel CORE i3 ou équivalent • RAM 2 Go minimum

		• Disque dur: 500 Go minimum. • Graveur DVD. • Ports USB et série. • Clavier • Souris **Ecran 19’’ LCD TFT.** **Imprimante laser Noir et Blanc:** • Résolution ppm : 20 ppm • Système d’impression : laser monochrome • Imprimante sur papier A4 recto-verso, • Réseau, • 32 Mo RAM. **Lecteur de carte flash.** **Kit Analyse Holter ECG:** Permettant une analyse rétrospective ou **prospective** de l’ECG sur 3 dérivations à la fois. • Validation manuelle battement par battement pendant l’analyse ; garantissant **une pertinence maximale des résultats.** • Analyse du ST • Analyse de la variabilité du R-R • Analyse du HRV : domaine temporel et spectral • Analyse du QT • Analyse des Pace Maker • **Affichage des 12 Dérivations** **Kit d’analyse Holter tensionnel:** • Logiciel d'exploitation et de gestion des données : • Logiciel proposant notamment un résumé de la période diurne, nocturne, des données de pressions artérielles, fréquence cardiaque, de pression pulsée etc… • Affichage des valeurs calculées de « dipping » (différence exprimée en % entre les valeurs moyennes de systoliques, diastoliques et moyennes du jour et de la nuit) • Kit Interface USB • Câble de liaison USB pour la programmation et la lecture des enregistreurs et pilote sur CD Livré avec une procédure d'installation
5	**2**	**HOLTER ECG** **Enregistreur Holter 12 Dérivations** • Enregistrement sans compression de 12 pistes ECG sur 24h • Capacité d’enregistrement sur 12 pistes pendant 24 heures. • Enregistrement vocal de l’identité du patient.

		• Poids: ≤ 150 g avec la pile. • Possibilité d'enregistrement sur 3 Dérivations en remplaçant le câble 10 brins par un câble 3 brins • ECG protégé contre la défibrillation par galvanisation, • Capacité d'enregistrement 24, 48 heures et 7 jours sur une carte de 90 Mb minimum, (carte flash ou équivalent), • Interface USB pour contrôler la qualité du signal, la transmission des données et la paramétrisation. • Un câble ECG 10 brins. • Un câble ECG 3 brins.. ➢ **NORMES :** • Standard de sécurité: EN 60601-1 ; EN 60601-2-47 ; EN 60601-1-2 • Conformité: CE • Classe de protection : batterie intégrée
5	**3**	**<u>HOLTER TENSIONNEL (ANALYSE SPECTRALE)</u>** **<u>Enregistreurs</u>** (Un système de mesure ambulatoire de la pression artérielle.) : • Moniteurs d'enregistrement de la pression artérielle ambulatoire. • Mesure de : - La pression artérielle systolique **: 40 à 260 mm Hg** - La pression artérielle diastolique : **30 à 200 mm Hg** - La pression artérielle moyenne : **40 à 230 mm Hg** - La fréquence cardiaque sur une période de 24 à 48 heures ou plus : **40 à 180 c/min** • Méthode de mesure de la pression : **Oscillométrique** • Intervalles de mesures automatiques : **Entre 6 min et 120 min** • Nombre de périodes programmables : **au moins 3 le jour et 3 la nuit** • Temps d'une mesure : **Entre 35 et 55 secondes** • Nombre de mesure : **240** • Affichage numérique : **Systolique, diastolique et Fréquence Cardiaque, 3 fois après chaque mesure** et l'heure entre les mesures. • Transfert des données : Transfert des données vers l'appareil par câble interface infra rouge. • Livré avec : - un brassard standard pour adulte, - 50 brassards pour enfant et adulte - une sacoche de transport, - une bandoulière et une ceinture - Brassard obèse moyen 32 x 42 cm (embout métallique). Convient à un patient dont la circonférence du bras se situe entre 32 cm et 42 cm. Livré avec un harnais de maintien. ➢ **NORMES :** - Standard de sécurité: EN 60601-1 ; EN 60601-2-47 ; EN 60601-1-2 - Conformité: CE - Classe de protection : batterie intégrée
6	**1**	**<u>ECG 6 PISTES</u>**

		Caractéristiques : - L'enregistrement de l'E.C.G. sur des papiers - Acquisition simultanée des 12 dérivations - Toutes les dérivations (V1-V2-V3....V6, ARV, AVL, AVF) - L'étalonnage à 1 mV. - Performance d'enregistrement en accord avec l'AAMI, - Réponse en fréquence de 0,05 à 150 Hz. - Fréquence d'échantillonnage de l'ECG à 500 Hz. Spécifier. - Impédance d'entrée du circuit-patient de 10 Mohms minimum à 50 Hz. - Appareil protégé contre la défibrillation jusqu'à 360 joules. - Réjection en mode commun supérieure ou égale à 100 db à 50 Hz. - Enregistrement : - 6 traces - Choix d'au moins trois sensibilités : 5, 10 et 20 mm/mV, indiquer si la sensibilité de 2,5 mm/mV est disponible; - choix d'au moins trois vitesses : 5, 25, et 50 mm/sec; - résolution graphique de 100 points/cm (pour un enregistreur thermique). - Mesure du point J d'au moins de 80 msec. - Alimentation sur batterie doit permettre une utilisation continuelle du système, (incluant acquisition, analyse et rapport) minimale de six heures. - Le réglage de la position à 0 **Accessoires :** - Deux jeux de câbles à 10 conducteurs - Quatre électrodes bracelets à pince - Douze électrodes ventouses - Dix rouleaux de papiers d'enregistrement - 200 électrodes à usage unique - Cinq tubes de gel de contact
6	**2**	**SYSTEME D'EPREUVE D'EFFORT** Appareil composée de : 1 - électrocardiographe d'effort a 12 pistes 2 - logiciel pour épreuve d'effort 3 - analyseur de gaz 4 - oxymètre de pouls 5 - bicyclette ergométrique 6 - système d'archivage 7 - micro- ordinateur

1 - ELECTROCARDIOGRAPHE D'EFFORT A 12 PISTES :

- L'enregistrement de l'ECG sur papier thermosensible.
- Toutes les dérivations
- L'étalonnage à 1 mV.
- La sensibilité de 0,5 à 2 cm/mV.
- La vitesse de défilement de papier : 2 vitesses (25 cm/sec et 50 cm/sec).
- Le réglage de la position à 0
- Le filtrage de 35 - 40 Hz (- 3 dB) commutable.
- Alimentation par secteur et batteries rechargeables avec une autonomie de fonctionnement de 2 heures minimum
- Système de protection contre les surcharges et décharges.

2 - LOGICIEL POUR EPREUVE D'EFFORT :

- Acquisition simultanée des 12 dérivations
- Epreuve d'effort avec protocoles multiples,
- Saisie des valeurs externes (ex. gaz du sang, tension artérielle...)
- Augmentation ou diminution de la charge pendant l'effort avec la possibilité de sauter le palier en cours
- Affichage des paramètres avec le pourcentage par rapport aux valeurs théoriques (FC, BP, Charge, ..)
- Possibilité de Changement ou ajustement du protocole durant le test
- Programme d'ECG d'effort avec mesure ST, complexes moyens, trends ainsi que l'affichage simultané de toutes les 12 dérivations
- Affichage 3, 6 ou 12 dérivations pendant l'examen
- Interface utilisateur.
- Tendances ST en continu, le niveau et la pente de ST pour les complexes moyens et une auto comparaison avec les complexes de référence.
- Fonction d'exportation de rapport sous format PDF ou par mail
- Mode de contrôle permettant un contrôle de l'information complète de la totalité du test.
- Acquisition automatique de la saturation en oxygène
- Filtrage des artefacts de bruit et de ligne isoélectrique
- Choix de la dérivation de contrôle
- Echelle de Borg intégrée
- Le logiciel doit permettre la sélection de l'ethnie
- Possibilité de connexion avec bicyclette ou tapis ergométrique.
- Système d'archivage compatible réseau,
- Possibilité de connexion à l'informatique.
- Affichage complet pour prévisualiser le tracé ECG et vérification des impédances lors de la préparation du patient, de la sélection des canaux et d'autres paramétrages.
- Compatibilité HL7 (Normes pour connexion de l'appareil avec le système informatique de l'hôpital)

3 - ANALYSEUR DE GAZ

- Cycle respiratoire en temps réel
- Analyse séparée des ventilations inspiratoires et expiratoires
- Suivi écran des concentrations de gaz I et E en continu.
- Analyseur de gaz ne nécessitant pas de maintenance.
- Courbes débit / volumes réalisables avant ou pendant l'épreuve d'effort.
- Un temps de calcul T90 pour les analyseurs d'O2- et de CO2- très court (< 120ms).
- Visibilité en temps réel de l'O2- CO2- et courbes Volume
- Contrôle du déphasage VO2 – VC02 avec initialisation (possibilité d'excès de H2O).
- Calibration de gaz automatique.
- Mesures calorimétriques.
- Affichage VO2 et ECG sur écran de grande visibilité,
- Courbes graphiques simultanées pour affichage respiratoire (O2, CO2, Volume), profils de charge pour ergomètre et tapis roulant avec graphiques des paramètres choisis.

4 - OXYMETRE DE POULS

- Appareil pour La mesure et la visualisation du taux de saturation de l'oxygène dans le sang artériel (Sa02), chez l'adulte et l'enfant.
- Mesure de la Sa02 transcutanée:

  Plage minimale de 0 à 100%

  Précision de 2% sur la plage de 80 à 100%

  Précision de 3% sur la plage de 60 à 80%

5 - BICYCLETTE ERGOMETRIQUE

- Possibilité d'ajustement de la charge
- Possibilité d'ajustement de la selle
- Affichage de la hauteur de la selle
- Possibilité d'ajustement du guidon (hauteur 90-126, angle d'inclination 360°)
- Ajustement manuel de la charge
- Boîtier de commande standard / Affichage des principales valeurs
- Charge: 20-1000 Watt, dépendante de la vitesse
- Gamme de vitesse: 30-130 U/min / Panneau d'affichage : LCD (128x 64)
- Interface: digitale RS 232

6 - SYSTEME D'ARCHIVAGE

- Stockage, archivage et réexamen possible de tous les examens antérieurs
- Graphes de INBAR et WASSERMAN

		7 - MICRO- ORDINATEUR o Microordinateur permettant l'utilisation des logiciels d'analyse des gazes, l'épreuve d'effort et l'archivage. o Station, processeur CORE i3 minimum, HD 200 Go minimum, SRRAM, 2 ou plus, ports interface parallèle, 4 porte séries, CD 54 x IDE, écran LCD 19', clavier, souris, boîtier ECG (lecteur graveur DVD) o Disque Dur Externe de 500 Go minimum. o Imprimante laser noir et blanc. **Accessoires à livrer avec l'E.C.G :** ▪ 02 Capteurs ECG de Diagnostic d'effort, 12 Dérivations. ▪ 04 Electrodes bracelet à pinces. ▪ Lot de 500 électrodes à usage unique ▪ 10 Rouleaux de papiers d'enregistrement ▪ 05 Tubes de gel de contact ▪ 01 chariot d'origine mobile avec onduleur intégré (support imprimante, écran…etc.), ▪ Ceintures attache câble avec corps patient. ▪ Bras support pour câble ECG et spirométrie ▪ Nécessaire pour fonctionnement du spiromètre ▪ Bouteille de gaz pour calibration (si nécessaire) ▪ 04 capteurs SpO2 digital pour adulte et enfant en forme de pince type Finger clip, avec câble prolongateur.

Lot	Prix	DESIGNATION
7	1	**COUVEUSE**

Incubateur d'élevage pour les soins intensifs et la réanimation des nouveau-nés

Caractéristiques générales :

- **Habitacle :**
  - Comprend deux panneaux, avant et arrière comportant chacun deux ouvertures (hublots d'accès);
  - lors de l'ouverture du panneau d'accès avant, il y à présence d'un système de circulation d'air;
  - le panneau d'accès avant s'ouvre et donne un accès direct à la tête et permet de sortir une partie du matelas qui doit demeurer stable;
  - le panneau d'accès avant peut être rabattu vers l'extérieur de l'incubateur et demeurer en position stable tout en laissant un accès adéquat au nourrisson ainsi qu'aux espaces de rangement;
  - visibilité sur 360 degrés;
  - ouvertures pour câble ou tubulure situées sur les panneaux latéraux. Spécifier le nombre et le type.
- **Table lit :**
  - avec matelas;
  - Possibilité des positions déclive et proclive,
  - dessus radio transparent ;
- **Chariot supportant l'incubateur :**
  - à structure rigide avec roues et freins ;
  - avec pare-chocs sur les quatre côtés ;
  - comporte un ensemble de tiroirs de rangement ;
- **Bloc de commande et de contrôle isolé électriquement du reste de l'incubateur.**

- **Contrôle de la température :**
  - Manuel de la température à l'intérieur de l'habitacle ;
  - par auto-contrôle de la température cutanée du nouveau- né.
- **Contrôle du taux d'humidité :**
  - doit maintenir un taux d'humidité relative à l'intérieur de l'habitacle indépendamment des valeurs ambiantes de température, de pression barométrique et d'humidité relative à l'extérieur.
  - doit maintenir le taux d'humidité avec une vapeur chaude de façon à ne pas générer de contamination bactérienne ; spécifier le type des filtres.
  - doit générer une alarme de bas niveau d'alimentation en eau ;
  - doit indiquer le volume du réservoir d'eau, le réservoir devra être facile à remplir et à désinfecter;

doit indiquer la façon dont le système d'humidification dans son ensemble (réservoir, circuit d'eau, …) doit être nettoyé pour éviter toute contamination.

- Affichage numérique :
  - de la température à l'intérieur de l'habitacle ;
  - de la température cutanée du nouveau-né.
- Alarmes visuelles et sonores ajustables indiquant un :
  - Surchauffage de l'habitacle, avec coupure automatique du courant ;
  - écart entre la température de contrôle et la température cutanée.

		• Alarmes techniques : o Alarme pour un défaut de la sonde de température o alarme pour une mauvaise circulation de l'air ; o alarme pour une coupure d'alimentation électrique. **Spécifications minimales** • Panneau d'affichage intégré dans la couveuse en monobloc • Plage de contrôle de la température : o Température à l'intérieur de l'habitacle: de 20 à 39°C par incrément de 0,1°C ; o température cutanée : de 35 à 37,5°C avec un par incrément de 0,1°C. o Précision de la mesure de température à ±0,3oC. o Écart maximal de température pour déclencher une alarme, situé entre 0,5˚C et 1,0˚C. o Plage de contrôle de l'humidité de 20 % à 100 % par incrément de 5 %. o Niveau de bruit dans le compartiment du nouveau-né : ≤ 50 dBA. o Les niveaux d'alarmes auditives doivent être : • 65 dBA à une distance de 3 mètres de l'incubateur ; ≤ 80 dBA à l'intérieur de la coupole. o Dimensions du matelas d'au moins 34 x 63 cm. o Affichage de la saturation SpO2 à l'intérieur de l'habitacle o Affichage de l'historique des mesures sous forme de courbes o Habitacle en double parois o Emplacement pour cassettes radiographie <u>**Accessoires :**</u> o 20 capteurs cutanés à usage unique (10 pour les membres inférieurs et les membres supérieurs 10 pour le tronc) L'ensemble sera livré en ordre de marche y compris tous les accessoires de raccordement et la mise en service.
7	**2**	<u>**TABLE CHAUFFANTE POUR NOUVEAU-NES :**</u> L'appareil doit être conçu et prévu pour maintenir le nouveau-né à une température contrôlée, tout en facilitant l'administration de soins néonatals. 1. <u>Caractéristiques</u> • Appareil mobile et compact avec roues et freins. • L'appareil comporte un ensemble de rails pour y fixer des accessoires.

		• Table-lit : o avec matelas inclinable, Trendelenberg et Trendelenberg inversé; o avec côtés transparents et facilement amovibles; o dessus radiotransparent; • Module de chauffage : o Contrôle du chauffage par auto-contrôle selon la température cutanée du nouveau-né; o contrôle du chauffage manuel; o affichage numérique de la température de contrôle et cutané du nouveau-né; o produit une chaleur radiante uniforme sur l'ensemble de la table. • Alarmes visuelles et sonores : o écart entre la température de contrôle et la température cutanée de ± 1°C; o défectuosité de la sonde; o coupure d'alimentation électrique; o défectuosité du système de chauffage; o préciser les autres alarmes produites par l'appareil. • Inclure les accessoires minimaux de fonctionnement (tels que connecteurs, câbles, matelas, housse etc.). o Une sonde de température réutilisable doit être fournie avec l'appareil, 2. Spécifications minimales o Contrôle de température cutanée de 35,5 à 37,5 C°. o Précision de la mesure de température de ± 0,1 C°. o Énergie de chauffage d'au moins 500 Watts.
8	**1**	**LIT D'ACCOUCHEMENT ELECTRIQUE** • Bâti revêtement époxy résistant aux chocs • Dimensions externes : 210x95 cm. (largeur avec barrières latérales relevées : 103cm) • Dimension plan de couchage: 192 cm x 86 cm . • Réglage électrique en hauteur: de 54 à 92 cm. • Réglage électrique du dossier : 70° (-10° à 60°), • Déclive électrique (Trendelenburg) : 12° • Siège réglable électriquement: 30° • CPR à réglage manuel • Partie jambes facilement rétractable sous le lit. • Barrières latérales en plastique ABS • 4 Pare chocs en plastique • Panneaux tête et pieds en plastique moulé et amovibles • Surface de couchage détachable en plastique ABS • Cuvette en acier inox (adaptable à la table), • 4 roues de Ø150 mm à double galets dont une directionnelle • Blocage centralisé, • Porte jambes entièrement réglable. • Poignets de travail • Batterie de secours • Porte rouleau de papier • Tige porte-sérum telescopique avec 2 crochets

		• Charge maximale : 200 Kg • Chariot pour rangement durant non utilisation.
8	**2**	**<u>TABLE D'EXAMEN GYNECOLOGIQUE OBSTETRIQUE</u>** Table électrique pour d'examens gynécologiques : • Composée de 4 sections : o Têtières détachables, o Section dorsale, o Section pelvienne avec échancrure au niveau de la région à examiner (pelvis) o Une plaque jambière. • Revêtement en cuir synthétique, de fore résistance aux déchirures, sans coutures revêtement anti feu déhoussable facile d'entretien, épaisse 50 mm o 3 moteurs (hauteur, assise et dossier) • Commandes au pied, fixées sur la base de la table. o Hauteur variable par vérin électrique de 55 à 90 cm o Dossier réglable par vérin électrique : inclinaison proclive 65° (-15° à +50°) o Inclinaison par vérin électrique indépendante de l'assise : 25° o Commandes électrique s par pédales o Mousse densité moyenne, épaisseur 50 mm • Matelas confortable, ergonomique, collé sur le plateau, rembourré en mousse dense, • Les angles des bordures du matelas sont arrondis o Structure acier avec habillage ABS (peint époxy), o Porte rouleau de draps d'examen intégré dans la partie arrière de la section dorsale, o Très grande stabilité o Dimensions : o Longueur : 181 cm, o Largeur 60 cm avec rails (55 cc sans rails) o Hauteur à réglable motorisé de 55 à 90 cm o La table d'examen supporte un poids de 180 Kg o Structure acier, carter en tôle électro zinguée, revêtement époxy polyester o Patins stabilisateurs réglables sous le piétement **Livré avec :** o Barres latérales en acier inoxydable pour la fixation des accessoires sur le siège et le dossier. o Cuvette en acier inoxydable, étanche, escamotable o Une paire de porte jambe gynécologique, permettant une fixation rigide au corps de la table.
8	**3**	**<u>TABLE A INSTRUMENTS 100 X 60 CM SUR ROULETTES EN INOX</u>**
9	**Unique**	**<u>ECHOGRAPHE PORTABLE SUR CHARIOT MOBILE</u>** Appareil d'échographie digital, portable compacte, mobile, polyvalent permettant au moins les examens suivants : Abdomen, gynéco-obstétrique, cardiologie, parties

		molles, urologie, vasculaire, orthopédie, etc. L'appareil devra être conçu pour utilisation d’au moins 6 sondes multifréquences incluant les sondes: convexe / linéaire / transvaginale / microconvexe / intrarectale / intraoperative… Nombre de fréquence de chaque sonde: 4 à 6 fréquences permettant plus de souplesse pour explorer différentes taille des corps de patients. Plage des fréquences : de 2 à 10 Mhz pour une meilleure adaptation de l’exploration de chaque région du corps Nombre de repère corporels / pictogramme (body mark) : 126 Capacité de stockage de l'image d’au moins 80 Go pour un stockage massif. Au moins 8 segments TGC Imagerie harmonique tissulaire (THI) Système de gestion de l'information des patients Ciné loop : 1500 images Débit d'images : jusqu'à 235 images / seconde Mesures pour jumeaux Profondeur 302 mm minimum Zoom : Jusqu’à 10 fois (100/200/300/400/500/600/700/800/900/1000%) Mode: B, 2B, 4B, M, B+M Touches pour fonctions personnalisées programmables Logiciel en français pour : Abdomen, Gynéco-obstétrique, cardiologie, parties molles, urologie, vaisseaux périphériques, orthopédie, Mode B: distance, circonférence, surface, volume, angle, NT, courbe de croissance du fœtus, volume de la vessie, volume de la prostate, volume de l'utérus, Mode M: distance, temps, vitesse, rythme cardiaque, Fonctions de traitement de l'image IP

		Format des images : BMP/JGP/FRM/CIN/DCM **Pré-traitement:** - 8 segments TGC - IP (traitement d'images) - Plage dynamique - Amélioration de l'image - Angle de balayage - Haute résolution / fréquence d'image élevée - Puissance acoustique - Rotation de l'image à 90, 180 et 270 degrés **Post-traitement:** - Echelle de gris - Inversion Noir / blanc - Inversion Gauche-droite - Inversion Haut-bas - Imagerie harmonique tissulaire (THI) - Tissus d'imagerie spécifiques (STI) - Forme numérique de faisceaux (DBF) - Focalisation dynamique en réception (DRF) - Fréquence de balayage dynamique (DFS) - Moniteur : 10 pouces ; non-entrelacé CRT - Ports: Vidéo, S-video, VGA, deux ports USB, port pédale, Ethernet - Possibilité de deux connecteurs de sonde - Un Porte-gel - deux Porte-sondes - Une sonde convexe 2 à 5 Mhz - Imprimante thermique sur papier - Alimentation électrique : - Par AC 220V 50 Hz - Par Batterie rechargeable avec : • Temps de chargement : 3 heures environ • Autonomie de 1 heure minimum en utilisation continue • Poids : 2.8 maximum • Conforme aux normes internationales en vigueur • Avec chargeur de batterie sur secteur AC et chargeur sur batterie DC. **Chariot d'origine de bonne ergonomie, adapté à l'appareil avec** : • 4 roues dont 2 avec freins • Compartiment pour l'imprimante • Compartiment pour les rangements divers • 2 emplacements portes sondes • 1 emplacement porte gel • 10 Flacons de Gel.

10	**1**	**<u>VENTOUSE OBSTETRICALE ELECTRIQUE MOBILE AVEC CUPULES:</u>** • Ventouse obstétricale électrique, avec plateau sur la face supérieure pour les accessoires. • Débit minimal 35 litres/min • 2 bocaux de 1,5 litre minimum chacun, gradué, en matière incassable • 1 filtre de bactérie avec chaque bocal • Set d'extraction comprenant 3 cupules métalliques de 40, 50 et 60 mm de diamètre • 1 pédale • Vide maximum: 720 mmHg • Support mobile • Alimentation électrique 220 V.
10	**2**	**<u>DETECTEUR DE POULS FŒTAL</u>** - Portable - Haut parleur intégré - Ecran LCD 45 x 25 mm minimum - Plage de mesure fréquence cardiaque : 50 – 210 bpm. - FHR manuelle et automatique - l'appareil doit être livre avec une sonde ultrasonore interchangeable de 2 MHz - Supporte des sondes de : 2MHz à 8 MHz - Autonomie de la batterie : 4 heures minimum - L'appareil sera livré avec 5 tubes de gel.
10	**3**	**<u>CONCENTRATEUR D'OXYGENE :</u>** **DESCRIPTION SOMMAIRE :** L'appareil doit être conçu et prévu pour enrichir la concentration en oxygène de l'air ambiant et pour rendre disponible ce mélange à travers divers accessoires nécessaires à l'oxygénothérapie. **<u>CARACTERISTIQUES TECHNIQUES :</u>** • Généralités : o appareil mobile sur roues avec système de freinage; o poignée ergonomique sur le dessus de l'appareil; o la commande de mise en marche doit être sur le dessus ou à l'avant de l'appareil; o cabinet en plastique résistant aux flammes. • Débit d'oxygène : o débitmètre se trouvant sur le dessus ou le devant de l'appareil; o débit d'oxygène réglable, avec débitmètre en litre par minute (L/m) compensé pour les variations de pression; o indicateur d'état de la concentration d'oxygène. • Accessoires : o possibilité d'adapter un barboteur; **SPECIFICATIONS MINIMALES :** • Généralités : possibilité de fonctionnement avec des tubulures de longueur allant jusqu'à 15 m; o la température du mélange gazeux donné au patient ne doit pas

		dépasser de plus de 3 degrés Celsius la température ambiante; o poids maximal de 28 kg. • Débit d'oxygène : o ajustement du débit d'oxygène de 1 à 5 L/m; o précision du débitmètre de + 0,5 L/m; o concentration de l'oxygène délivré de 90% et plus, pour un débit de 1 à 5 L/m; o concentration de l'oxygène précise à ± 3 %. • Avertissement sonore et visuel en cas de : o concentration d'oxygène en bas de 85%; o panne de l'alimentation électrique; o surchauffe de l'appareil; o débit restreint; o erreur du microprocesseur; o perte de la pression. • Sécurité : o indiquer si une batterie ou un accumulateur interne est nécessaire pour prévenir une perte d'alimentation électrique. Le cas échéant, spécifier le type, le voltage et la fréquence de remplacement de la batterie; o protection thermique sur le compresseur. • Ensemble de pièces de fonctionnement minimal inclus, spécifier. • Alimentation électrique 220 V, 50 Hz. Niveau de bruit maximum de 53 dBA à 1 mètre;
10	**4**	**LAMPE D'EXAMENS SUR ROULETTES :** Lampe d'examens sur pieds à roulettes et bras articule : - hauteur réglable - intensité lumineuse **30.000 lux minimum à 50 cm**, - 2 ampoules de rechange.
10	**5**	**BISTOURI ELECTRIQUE :** Bistouri électrique, **mono et bipolaire** sur chariot mobile sur quatre roulettes dont deux bloquantes et tiroir pour le rangement des accessoires. **Caractéristiques:** **La puissance :** Puissance de sortie en **mono polaire** : • **Coupe pure** (coupe I) : **300 watts minimum.** • **Coagulation : 150 watts minimum.** Puissance de sortie en **bipolaire** : • **Coagulation: 80 watts minimum.** - Alarmes sonores et visuelles en cas de faux contact de la plaque indifférente ou de débranchement de l'un des câbles de raccordement. - Deux **tonalités différentes** pour le fonctionnement en coupe et en coagulation.

		Les modes : - Coagulation simultanée indépendante - Coagulation spray - Coagulation basse tension **Accessoires :** - Une pédale double contact étanche avec commande coupe et coagulation. - Une plaque indifférente en caoutchouc conductible, avec câbles. - Trois (3) manches porte – électrodes **sans interrupteurs** avec leurs câbles de raccordement, autoclvables. - Trois (3) manches porte – électrodes **avec interrupteurs** avec leurs câbles de raccordement, autoclvables. - Six (6) jeux de (6) électrodes en acier inox (3 lames, 3 boules). - Six (6) boites de stérilisation individuelle des manches et câbles. - Une (1) pince bipolaire, courbe, modèle long 20 cm avec câble de raccordement. - Une (1) pince bipolaire, courbe, modèle long 14 cm avec câble de raccordement. - Une (1) pince bipolaire, droite, modèle long 16 cm avec câble de raccordement. - Une (1) pince bipolaire, droite, modèle standard 12cm avec câbles de raccordement. - Un ensemble de câbles de raccordement. - Un (1) chariot mobile adapté au bistouri, sur quatre roulettes dont deux bloquantes et tiroir pour le rangement des accessoires. **NB: préciser les références des accessoires sur la fiche descriptive et les identifier avec un marqueur sur la documentation.**
10	**6**	**APPAREIL A TENSION POUR ADULTE MURALE COLONNE DE HG + STETHOSCOPE** Appareil à tension avec brassard auto-adhesif " velcro". Manomètre à triple membrane anéroïde fixe sur le brassard, graduation de 0 à 30 cm de Hg à aiguille libre avec remise à zéro automatique. Modèle pour adulte: livré avec stéthoscope biauriculaire et trousse.
10	**7**	**BALANCE PESE-BEBE ELECTRONIQUE:** o Balance pèse bébé électronique o Construction métallique o Plateau (corbeille) en matière plastique avec coins arrondis o Affichage digital o Portée 15 kg minimum. o Précision ± 10 g.
11	**1**	**CHAISE ROULANTE** ➢ Fauteuil roulant pliant pour malade ➢ Garniture similicuir, ➢ Armature métallique laquée, ➢ Piétement 4 roues pleines (sans chambre air) dont 2 orientables

		➢ Avec repose-pied repliables.
11	**2**	**<u>TOISE MURALE :</u>** Toise pour adulte et grand enfant • Structure en aluminium anodisé. Téléscopique • Plage de mesure de 85 à 200 cm par 1 mm Equipée d'un curseur de mesure extra large pour balances avec colonne et pour montage mural.
11	**3**	**<u>PARAVENT MODULAIRE, ROULANT A 2 PANNEAUX</u>** • Paravent modulaire roulant à 2 panneaux, armature en inox, • Construction soudée • Panneaux modulaires avec fixation entre eux par système velcro. • Hauteur 185 cm minimum, • Largeur de chaque panneau : 60 cm minimum. • Toile blanche.
12	**1**	**<u>BOITE POUR EXAMEN VAGINAL</u>** – 1 container de stérilisation à l'autoclave regroupant l'ensemble de l'instrumentation avec 10 filtres en textiles de rechange et 3 joints de rechange pour fermeture hermétique. – 2 cupules en inox, à bec, fond plat, diamètre 8 cm, capacité 100 ml – 1 hystéromètre à curseur de Vallex. – 1 pince à pansement utérin de Cheron, coudée, 24 cm. – 1 sonde vésicale métallique pour femme. – 1 spéculum de Pederson, 100x22 mm – 2 spéculums de Pederson, 120x25 mm – 1 pince de Pozzi, 24 cm, droite.
12	**2**	**<u>BOITE D'ACCOUCHEMENT</u>** – 1 container de stérilisation à l'autoclave regroupant l'ensemble de l'instrumentation avec 10 filtres en textiles de rechange et 3 joints de rechange pour fermeture hermétique – 4 pinces hémostatiques droites à griffes de kocher 160 mm – 2 paires de ciseaux à disséquer droit de Mayo 140 mm – 1 pince amniotique de BECHAM de 260 mm – 1 porte aiguille droit MAYO HEGAR 180 mm
12	**3**	**<u>BOITE A EPISIOTOMIE :</u>** – 1 container de stérilisation à l'autoclave regroupant l'ensemble de l'instrumentation avec 10 filtres en textiles de rechange et 3 joints de rechange pour fermeture hermétique. – 2 cupules en inox, à bec, fond plat, diamètre 8 cm, capacité 100 ml – 1 paire de ciseaux à épisiotomie, lame forte. – 1 paire de ciseaux chirurgicaux, bouts pointu/mousse, 16 cm. – 1 pince à disséquer, inox, à griffes, 16 cm. – 1 pince à disséquer, inox, sans griffes, 16 cm. – 1 pince à pansement utérine de Cheron, coudée 24 cm

		- 4 pinces de Foerster-Ballenger, pour vésicule biliaire, droite, 24 cm. - 1 porte-aiguille de Mayo-Hegar, 20 cm. - 1 valve vaginale de Doyen, 45x 120 mm
12	**4**	**BOITE D'EVACUATION UTERINE**
12	**5**	**BOITE D'HYSTERECTOMIE :** - 1 container de stérilisation à l'autoclave regroupant l'ensemble de l'instrumentation avec 10 filtres en textiles de rechange et 3 joints de rechange pour fermeture hermétique. - 2 pinces hémostatique de Kocher, droite, 18,5cm - 6 pinces hémostatiques de Rochester-Pean, 16cm - 6 pinces à griffes de Collin, mors fenêtrés - 2 pinces à disséquer, 16cm - 2 pinces hémostatiques de Kocher, droite, 16cm - 1 pince hémostatique de Rochester-Pean 20cm, sans griffes - 1 pince à dissection, 1x2 griffes, 20cm - 2 pinces de Bengolea, droite, 24,5cm - 2 pinces à disséquer, branches cannelées 25cm - 4 pinces hémostatique de Rankin, 16cm, droite - 4 pinces à disséquer, 16cm - 4 pinces à disséquer, 13cm - 2 portes aiguille de Hegar, mors évidés 17,5cm - 1 porte-aiguille de Mayo-Hegar 18cm - 1 écarteur de Faraboeuf, grand, jeu de 2 - 1 ciseaux à dissection de Metzembaum 20cm - 1 ciseaux de Mayo, courbe, 215mm - 1 ciseaux de Mayo-Still, droits 17cm - 1 ciseaux de Mayo-Still, courbe 17cm - 1 manche de bistouri n°4 - 1 pince à disséquer et à ligatures de Mixter - 1 pince pour saisir l'utérus de Dartigues - 1 cupule en inox 80mm de diamètre - 1 paire d'écarteur de Collin-Hartmann, - 1 écarteur abdominal de Ricard - 1 jeu de (2) valves latérales 50-60 mm, et (1) valve médiane de Ricard - 1 jeu de (2) valves latérales 80-100 mm, et (1) valve médiane de Ricard - 1 jeu de (2) valves latérales 100-120 mm, et (1) valve médiane de Ricard - 1 manche de bistouri n°4 - 1 pince à polypes de Maier, avec crémaillère - 1 aiguille de Reverdin demi-courbe 19cm - 1 valve de Leriche, larg. 60mm long. 275mm - 1 canule d'aspiration de Yankauer 285mm - 5 pinces fixe champs de Backauss, 14 cm.
12	**6**	**BOITE A PANSEMENTS** - 1 container de stérilisation à l'autoclave regroupant l'ensemble de l'instrumentation avec 10 filtres en textiles de rechange et 3 joints de rechange pour fermeture hermétique.

		− 1 manche de bistouri, modèle standard, no: 3. − 1 paire de ciseaux chirurgicaux, bouts pointus, 12 cm. − 1 paire de ciseaux chirurgicaux, bouts ronds, 12 cm. − 1 pince à disséquer, inox, sans griffes, 14 cm. − 1 pince de Kocher, droite, a griffes, 16 cm.
12	**7**	**BOITE DE FORCEPS :** • 1 boîte à instruments adaptée, inox, autoclavable. • 1 forceps de Kielland, • 1 jeu de 2 forceps de Naegele • 1 forceps de Simpson • 1 forceps de Suzor • 1 forceps de Tarnier complet

Lot	Prix	Désignation
13	**Unique**	**TABLE D'OPERATION TRAUMATO-ORTHOPEDIQUE AVEC TETIERE** **Caractéristiques générales :** - Alimentation par secteur 220V et par batterie électrique incorporée au pilier de la table avec une autonomie minimale de 50 interventions (chaque intervention comprend un minimum de commandes des mouvements nécessaires pour positionner le patient) ; - La charge minimale supportée : 300kg, - Dimensions minimales : 2150mm x 590 (avec rails) minimum - Les mouvements motorisés de la table d'opération doivent être commandés via une télécommande manuelle filaire et un panneau de commande intégré au pilier de la table ; - La télécommande manuelle et le panneau de commande incorporé au pilier doivent être équipés de touches avec symboles parfaitement explicites permettant une manipulation rapide et intuitive. Le pilier doit être équipé d'un crochet pour la suspension de la télécommande ; - Le matelas doit : o permettre une excellente répartition de la compression, o être électriquement conductible, o être détachable et facile à nettoyer et à désinfecter ; - Le socle et le pilier doivent permettre une accessibilité facile au champ opératoire ; - Le plateau et le matelas doivent être perméables aux rayons-X et permettant l'utilisation facile de l'amplificateur de luminance ; - La base doit être mobile sur quatre roulettes, à freins forts ;

Positions et réglages :

- Les positions latérales des deux côtés ;
- Réglage Trendelenburg : 30° / Anti Trendelenburg : 30° ; électro-hydraulique
- Réglage de la section tête -50° à + 45°détachable ;
- Réglage de la section pied – 90° à 20°détachable ;
- Réglage du plateau dos –40° à + 70° électro-hydraulique;
- Déplacement longitudinal du plateau électrique : 300 mm minimum.

La table doit avoir :

- Un plateau à **5** sections(y compris repose tête et jambières), et permettant la position de la cholécystectomie avec le system bio manuel ;
- Un plateau muni de glissières latérales pour les accessoires ;
- Une paire de plaques jambières avec matelas ;
- Un repose tête ;
- Un socle robuste, entièrement en acier traité, résistant aux produits désinfectants et à la projection de l'eau ;
- Un pilier de forme quadrilatérale (non cylindrique), muni d'une pompe à huile à précision pour le réglage de la montée et de la descente de 75 cm à 110 cm au moins.

Compris dans la livraison :

- 2 plaques jambières et une têtière matelassées ;
- Tabouret de chirurgien :
  - Réglage continu en hauteur par pédale ;
  - Hauteur réglable de 50 à 70 cm environ ;
  - Assise : revêtement noir, conducteur, lavable, résistant aux désinfectants,
  - Avec repose pieds et sans dossier ;
  - Piétement : sur 5 roulettes robustes et antistatiques.
- Dispositif d'extension orthopédique pour plateau d'opération, pour l'extension des membres inférieurs pour adultes, avec 2 paires de chaussettes en cuir pour adultes. Le chariot d'extension ne doit pas gêner l'utilisation de l'amplificateur de luminance et doit être adapté à la table d'opération et fixable sur son plateau et non sur le socle ;
- Deux supports pour genou avec barres transversales muni d'un matelas cylindrique permettant la chirurgie du genou ;
- Un appui latéral pubien (coussin + support en inox) ;
- Un chariot support avec roulettes pour le rangement des accessoires, détachable du dispositif d'extension orthopédique.
- Un plateau dorsal complet pour chirurgie de l'épaule,

composé de 2 plaques latérales amovible droite et gauche, avec têtière

Accessoires standard :

- Une paire d'appui-bras, montés sur des clameaux orientables, avec coussins et sangle réglable.
- Une paire de fixe – poignets.
- Un cadre faisant fonction d'arceau d'anesthésie, réglable en hauteur ;
- Un clameau de serrage radial pour arceau d'anesthésie ;
- Une paire d'épaulières avec coussins (pour la position déclive) ;
- Une paire de fixe – jambes (coussin + support en inox et sangle de fixation lavable) ;
- Une paire fixe – cuisses (coussin + support en inox) ;
- Appui latéral fesse (coussin + support en inox) ;
- Appui latéral thorax (coussin + support en inox) ;
- Une table à instruments inox, sur support orientable à fixer sur la table ;
- Une paire de porte – jambes de GOEPEL ;
- Une pelle passe–cassettes incorporée ou support de cassettes ;
- Un porte-sérum monté sur la table ;
- Autres sangles de fixation lavables et clameaux de serrage pour les accessoires. A préciser ;

Accessoires complémentaires :

- 1 Pièce de raccordement pour les supports de corps ;
- 1 Support latéral fesse (coussin + support en inox) ;
- 1 Support pubis sacrum sternum (coussin + support en inox) ;
- 2 Portes jambes de Goepel;
- 2 Clameaux de serrage radial pour porte jambes ;
- 1 Dispositif d'extension pour l'enclouage des membres inférieurs, réglable pour adulte ;
- 2 Plaques de pied pour adulte ;
- 1 Paire de guêtres pour plaques de pied adulte ;
- 2 Dispositifs de mise en position pour opération du ménisque, avec barre transversale radio-transparente et matelas ;
- 2 clameaux de serrage radial.

N.B. :

- Les références doivent être gravées sur chaque accessoire à la livraison.
- Tous les accessoires (compris le chariot) doivent être de même marque que la table d'opération ;
- Préciser les références des accessoires sur la fiche descriptive et les identifier avec un marqueur sur la

		documentation ; - La documentation doit illustrer le plateau monté sur son socle et doit mettre en évidences toutes les sections du plateau et leurs angles d'inclinaison. NB : le montant b doit être supérieur ou égale à 10% de a
14	**1**	**<u>MOTEUR ELECTRIQUE ET A BATTERIE, POUR CHIRURGIE ORTHOPEDIQUE, TRAUMATOLOGIQUE ET CHIRURGIE DU SPORT</u>** * Une console électrique permettant de faire fonctionner les pièces a mains, scie et moteur * Une console a batterie permettant de charger des batteries en lithium en affichant l'état de la charge - La console à batterie doit pouvoir charger 4 batteries en même temps 4 câbles électriques autoclavables pour raccordement des pièces à mains avec la console électrique 4 batteries en lithium / 4 Housses de transfère stérile pour batteries en lithium / 4 kit de transfère stérilisable **2 Moteur électrique et batterie à double gâchettes à vitesse réglable permettant** : Alésage, Fraisage, Vissage Le moteur électrique permettant la marche avant et la marchearrière avec position intermédiaire de sécurité Le poids du moteur + la batterie doit être d'environ 1000 g La vitesse du moteur doit être comprise entre 250 et 500 RPM Le moteur doit être perforé pour permettre l'embrochage Il doit avoir une puissance de 250 W et doit avoir une autonomie de 15 min pleine puissance et sans relâche en mode batterie Il doit être branché sur batterie ou sur secteur à l'aide d'une console électrique * Un mandrin universel de Jacobs avec clef * Un mandrin pour fraisage coudé a 90° radio transparent * Un mandrin pour alésage a encliquetage automatique

		* Un mandrin d'embrochage automatique 2 mandrin scie oscillante Un micro moteur pour extrémité Une micro scie Une pédale sans fil pour micro moteur Une console électrique pour faire fonctionner les mico moteurs 2 câbles électriques
14	**2**	**GARROT PNEUMATIQUE ADULTE / ENFANT** Garrot électropneumatique avec capacité de détecter, a l'aide d'un capteur, la pression spécifique pour chaque patient, de calculer et de rapporter la pression adéquate dans les brassards pour obtenir une occlusion sanguine totale sur le membre opéré Ø (Avec pompe électrique verse des membres supérieurs et inférieurs) Ø Garrot pneumatique avec système compensateur de pression, avec 4 sorties pouvant faire marcher 2 brassards doubles Ø Fonctionnement avec une pompe électrique Ø Réglable du Débit Ø Afficheur de pression dans chaque brassard, de l'état de la batterie ainsi que tu temps de fonctionnement du brassard étalonnage automatique après chaque mise en marche du garrot batterie de secours d'une autonomie supérieur à 4 heurs système de sécurité permettant l'arrêt du dégonflage brusque des brassards Ø Livré avec : 2 Cuissard versent enfant 2 Brassard versent enfant Ø Un cordon électrique d'alimentation de 2 mètres minimum.
15	**1**	BISTOURI ELECTRIQUE **:** Bistouri électrique, **mono et bipolaire** sur chariot mobile sur quatre

		roulettes dont deux bloquantes. **Caractéristiques:** **La puissance :** Puissance de sortie en **mono polaire** : • **Coupe pure** (coupe I) : **300 watts minimum.** • **Coagulation : 150 watts minimum.** Puissance de sortie en **bipolaire** : • **Coagulation: 80 watts minimum.** - Alarmes sonores et visuelles en cas de faux contact de la plaque indifférente ou de débranchement de l'un des câbles de raccordement. - Deux **tonalités différentes** pour le fonctionnement en coupe et en coagulation. **Les modes :** - Coagulation simultanée indépendante - Coagulation spray - Coagulation basse tension **Accessoires :** - Une pédale double contact étanche avec commande coupe et coagulation. - Une plaque indifférente en caoutchouc conductible, avec câbles. - Trois (3) manches porte – électrodes **sans interrupteurs** avec leurs câbles de raccordement, autoclvables. - Trois (3) manches porte – électrodes **avec interrupteurs** avec leurs câbles de raccordement, autoclvables. - 1 jeu de (6) électrodes en acier inox (3 lames, 3 boules). - une (1) boite inox avec support pour électrodes. - une (1) boite de stérilisation individuelle des manches et câbles. - Une (1) pince bipolaire, courbe, modèle long 20 cm avec câble de raccordement. - Une (1) pince bipolaire, courbe, modèle long 14 cm avec câble de raccordement. - Une (1) pince bipolaire, droite, modèle long 16 cm avec câble de raccordement. - Une (1) pince bipolaire, droite, modèle standard 12cm avec câbles de raccordement. - Un ensemble de câbles de raccordement. - Un (1) chariot mobile adapté au bistouri, sur quatre roulettes dont deux bloquantes. **NB: préciser les références des accessoires sur la fiche descriptive et les identifier avec un marqueur sur la documentation.**
15	**2**	**<u>ECLAIRAGE PLAFONNIER A LED AVEC SATELLITE</u>** ✓ Les éclairages opératoires devront être conformes aux normes en vigueur et disposer de marquage CE basse tension ou FDA, compatibilité électromagnétique et dispositif médicaux classe I. Chaque salle d'opération sera équipée d'un éclairage

		opératoire double coupole ✓ Les éclairages opératoires seront du type LED de dernière génération ✓ Eclairages opératoires combiné pour salle d'opération majeure sur suspension plafonnière pivotante (360 degrés) avec équilibrage compensé comprenant : **1) – Une coupole principale avec Diodes Electroluminescentes (LED) avec fonction d'éclairage d'ambiance, éclairement homogène et efficace ajustable LED blanches** **Caractéristiques :** • La coupole doit être de forme aérodynamique et non circulaire permettant le passage du flux laminaire. • Indice de rendu des couleurs Ra supérieur à 95 ±5% • Plage lumineuse réglable et uniforme sur toute la surface opérée • La focalisation de la plage lumineuse devra obligatoirement se régler de manière électronique ou motorisée • Intensité lumineuse à 1 mètre : 160.000 lux avec 3 choix de températures de couleurs différentes qui sont comprise entre 3.500 et 4800 kelvins • Réglage du champ d'éclairage entre 15 et 30 cm minimum • Absence d'ombre dans le champ opératoire • Profondeur du champ d'éclairage minimum : 1 150 mm • Durée de vie des diodes supérieure à 40 000 heures • Mode endoscopie intégré de base • Eclairement énergétique inférieur à 300 W/M² • Eclairage d'ambiance entre 50 à 300 lux • Nombre de LEDs : 168 unités minimum • Système FSP ou équivalent (système de régulation intégré pour maintenir le niveau d'éclairement constant pendant toute la durée d'utilisation de l'éclairage) • 3 poignées stérilisantes (dont 2 de rechange) au centre de la coupole **2) – Une coupole satellite avec Diodes Electroluminescentes avec changement de température de couleur et préparation caméra** **Caractéristiques :** • La coupole doit être de forme aérodynamique permettant le passage du flux laminaire entre les pétales de la coupole • Indice de rendu des couleurs Ra supérieur à 95 • Plage lumineuse réglable et uniforme sur toute la surface opérée • La focalisation de la plage lumineuse devra obligatoirement se régler de manière automatique • Intensité lumineuse à 1 mètre : 140.000 lux • Indice de rendu des couleurs Ra supérieur à 95

		• Réglage du champ d'éclairage entre 15 et 30 cm minimum • Absence d'ombre dans le champ opératoire • Profondeur du champ d'éclairage minimum : 1200 mm • Durée de vie des diodes supérieure à 40 000 heures • Eclairement énergétique inférieur à 300 W/M² • Eclairage d'ambiance entre 50 à 300 lux • Nombre de LEDs : 120 unités minimum • Système FSP ou équivalent (système de régulation intégré pour maintenir le niveau d'éclairement constant pendant toute la durée d'utilisation de l'éclairage) • Mode endoscopie intégré de base • Coupole pré configurée pour recevoir une camera à son centre. • Une préparation caméra devra être faite au centre de la coupole, le câblage ainsi que l'emplacement nécessaire pour permettre à la coupole d'accepter une caméra haute résolution • 3 poignées stérilisantes (dont 2 de rechange) au centre de la coupole 3) **Un transformateur intégré** et coffret de commande avec écran, spécifique des éclairages et de la même marque, à installer, comprenant ✓ Bouton variateur d'intensité à commande tactile ✓ Carte chargeur de batterie ✓ Interface série RS 232 ✓ Coffret batterie de secours, avec voyant lumineux indiquant le niveau de charge.(autonomie d'une heure et demi minimum). **Ou un coffret de commande, spécifique aux éclairages a LED à installer, comprenant :** • Transformateurs • Protections électriques • Le coffret de secours doit permettre le basculement vers les batteries en cas de panne sans aucune microcoupure et sans perte de luminosité • Un boitier de contrôle mural à installer Alimentation de secours par batterie rechargeable, sèche, sans entretien, avec autonomie d'utilisation d'une heure au moins. (Préciser la référence et le modèle et la marque du coffret et sa composition sur le catalogue d'origine). L'ensemble sera livré en ordre de marche.

Lot	Prix	Désignation
16	**1**	**<u>RESPIRATEUR VOLUMETRIQUE LEGER D'URGENCE ET DE TRANSPORT</u>** Respirateur de transport, chronométrique à volume constant pour la ventilation contrôlée des adultes et des enfants. Fonctionnement pneumatique **ou électronique** **<u>Modes de ventilation :</u>** Ventilation contrôlée (VC) ➢ Réglages : a) Rapport I/E réglable b) Fréquence respiratoire réglable en continu de 4 à**60** litres/minute **minimum** c) Volume minute réglable en continu de 3 à **40**litres/minute d) Pression inspiratoire maximale réglable en continu de 25 à 55 mbar, e) **FiO2 : 21 % - 100%** ➢ **Mode de fonctionnement :** Air/O2 ou O2 (100% O2) ➢ **<u>Alarmes</u>** : sonore et visuelle en cas de : f) PAW élevée : observation sténose, g) PAW basse : débranchement h) Pression d’alimentation en gaz faible NB : Les alarmes sonores peuvent être inhibées. ➢ **<u>Livré avec:</u>** a) Tuyauterie d'alimentation avec prise normalisée O2 b) Un paquet de circuit patient **à usage unique** , complet, pour adulte, enfant et nourrisson c) Bras articulé support circuit patient d) Support mobile.
16	**2**	**<u>MONITEUR DE SURVEILLANCE MULTIPARAMETRIQUE POUR NOUVEAU-NE, ENFANT ET ADULTE (ECG – SPO2 – PNI – T°)</u>**

- Le moniteur doit être modulaire : les modules peuvent être interchangeables d'un moniteur à un autre en gardant l'historique du malade.
- Le moniteur doit être évolutif pour la mise à jour ultérieure de logiciel
- Transfert de données patient d'un moniteur à l'autre via une carte
- Moniteur relié à la centrale

- **CARACTERISTIQUES D'AFFICHAGE :**
  - ✓ Ecran couleur à grand angle de visibilité couleur haute résolution.
  - ✓ Diagonale d'au moins (35 cm).
  - ✓ Affichage de **8 tracés minimum**
  - ✓ Fixation sur bras de suspension
  - ✓ Les Moniteurs multiparamétriques peuvent recevoir des modules pour la mesure et la surveillance des paramètres suivants:
  - ✓ L'E.C.G. dynamique, gel, cascade/Respiration
  - ✓ Les arythmies
  - ✓ Le segment ST
  - ✓ La fréquence cardiaque
  - ✓ La SPO2
  - ✓ La Pression artérielle non invasive (NIBP)
  - ✓ La Pression Invasive
  - ✓ La température.
  - ✓ Le débit cardiaque,
  - ✓ La Capnograhie,
  - ✓ Le monitorage de la fonction cérébrale (EEG),
  - ✓ Le monitorage de SVO2 (saturation du sang veineux mêlé).
  - ✓ **Le monitorage de L'impédance cardiographique (ICG)**
  - ✓ **Le monitorage du débit cardiaque en continu (PiCCO)**
- **MONITEUR PHYSIOLOGIQUE :**
  - ✓ Accès rapide aux différents menus et à l'item recherché (paramètres d'alarme, affichage d'un autre chevet, etc.).
  - ✓ Début de la surveillance des paramètres immédiatement après le branchement du patient, avant l'entrée des données d'admission.
  - ✓ Protection contre une défibrillation de 360 Joules.
  - ✓ Entrées-patient isolées électriquement.
  - ✓ Affichage numérique: de la fréquence cardiaque avec limite d'alarme bradycardie, tachycardie etc.
  - ✓ Langue d'affichage : Français
  - ✓ Possibilité d'éteindre une alarme d'un moniteur de chevet.

- ✓ Identification du lit en alarme et du type d'alarme
- ✓ Protection contre les chocs de défibrillation et les courants à HF.
- ✓ Alimentation par secteur et batterie rechargeable intégrée **avec une autonomie de 2 heures minimum.**
- ✓ Alimentation à entrée flottante.
- ✓ Possibilité d'entrer les données d'admission du patient.
- ✓ Moniteur permettant de commander l'enregistrement de façon automatique ou sur demande des courbes des tableaux et des tendances.
- ✓ Tendances pour tous les paramètres mesurés
- ✓ **Graphiques sur au moins 48 heures avec une résolution d'une minute.**
- ✓ Tabulaires pour au **moins 24 heures**
- ✓ Tous les moniteurs doivent pouvoir réaliser **les calculs hémodynamiques, ventilatoires, d'oxygénation et bilan rénal.**

➢ **PARAMÈTRES PHYSIOLOGIQUES :**

❖ **<u>Mesure de l'ECG</u>**

- ✓ Mesure du rythme cardiaque de **15 à 300 BPM à + ou - 1 BPM.**
- ✓ Affichage de 3 à 5 dérivations
- ✓ Alarmes visuelles et sonores :
- ✓ Pour des mesures élevées et faibles du rythme cardiaque.
- ✓ Ajustables par intervalle de 5 BPM.
- ✓ Pour des électrodes détachées.
- ✓ Câble ECG pour 5 électrodes inclus.

❖ **<u>ECG-3 et 5 dérivations</u>**

- ✓ Possibilité d'affichage et d'impression simultanées de toutes les dérivations.
- ✓ Mesure du segment ST :
- ✓ Simultanément sur toutes les dérivations.
- ✓ Alarmes visuelles et sonores ajustables.
- ✓ Interprétation automatique
- ✓ Câbles ECG- 3 et 5 dérivations inclus.

❖ **<u>Analyse du segment S-T</u>**

- ✓ Mesure du niveau du segment S-T :
- ✓ Sur au moins deux (2) dérivations simultanément,
- ✓ Possibilité d'ajustement des bornes de mesure.
- ✓ Visualisation du segment S-T sur au moins deux (2) dérivations à la fois,
- ✓ Tendances sur augmentation ou diminution du niveau du segment S-T.
- ✓ Alarmes visuelles et sonores ajustables pour des mesures

élevées et faibles du niveau du segment S-T.

❖ **<u>Détection, analyse et revues des arythmies</u>**

- ✓ Analyse de **20 types des arythmies:**
- ✓ Détection et analyse simultanées sur au moins deux (2) dérivations,
- ✓ Rejet du bruit et des artefacts de mouvements.
- ✓ Reconnaissance des impulsions de stimulateur cardiaque.
- ✓ Possibilité pour l'utilisateur de valider l'interprétation automatique.
- ✓ Tendances de fréquence d'arythmies.
- ✓ Détection et classement des arythmies suivantes :
- ✓ Bradycardie.
- ✓ Tachycardie ventriculaire et supraventriculaire.
- ✓ Extrasystole ventriculaire.
- ✓ Pause.
- ✓ Asystolie.
- ✓ Fibrillation ventriculaire.
- ✓ Alarmes visuelles et sonores.

❖ **<u>Mesure non-invasive de la pression :</u>**

- ✓ Mesure non-invasive de la pression sur une plage de 20 à 250 mm Hg avec une précision de + 5 mm Hg.
- ✓ Intervalle de temps entre les mesures ajustables de 1 à 240 minutes minimum.
- ✓ Alarmes visuelles et sonores ajustables pour des mesures élevées ou basses des pressions: systolique, diastolique et moyenne.
- ✓ Affichage des valeurs numériques des pressions systolique, diastolique et moyenne.

❖ **<u>Gonflage du brassard :</u>**

- ✓ Pression maximale de gonflage du brassard de **280 mm Hg.**
- ✓ Système de sécurité avec valve de surpression.
- ✓ Ensemble de brassards réutilisables inclus (adulte obèse, adulte).

❖ **<u>Mesure de la SpO2 transcutanée</u>**

- ✓ Mesure de la SpO2 transcutanée avec une précision de ± 2 % sur la plage de 70 à 100 % (en mode adultes /pédiatrique) et de ± 3 % de 70 à 100 %(en mode néonatal)
- ✓ Affichage :
- ✓ De la valeur numérique de la SpO2 transcutanée.
- ✓ De l'onde pléthysmographique sur demande.
- ✓ Alarmes visuelles et auditives ajustables par intervalle de 1 % pour les valeurs élevées et faibles de SpO2.
- ✓ Alarmes techniques: capteur déconnecté, pulsation non détectée, interférence.

		✓ Mesure selon la **technique Nellcor ou Massimo**. ❖ **<u>Mesure de la température</u>** ✓ Mesure de la température de **5 à 45°C** à une précision de ±**0,1°C.** ✓ Alarmes visuelles et sonores ajustables par intervalle de 1°C pour les mesures élevées et faibles de température. ✓ Câbles et capteurs de température inclus. ➢ **Accessoires :** Chaque moniteur sera livré avec les accessoires suivants : ✓ 1 Câble ECG à 5 brins ✓ 1 Câble ECG à 3 brins ✓ 150 électrodes à usage unique (50 pour neo-nat, 50 pour enfant et 50 adulte), ✓ 10 Capteurs SpO2 à usage unique pour néonat. avec 2 prolongateurs ✓ 2 Capteurs SpO2 réutilisables pour enfant avec 2 prolongateurs ✓ 2 Sondes de température cutanée pour enfant et adulte ✓ 6 Brassards pour PNI (2 pour néonat., 2 pour petit enfant et 2 pour grand enfant) ✓ Câblage et raccordement des différents éléments de l'unité centrale
16	**3**	**<u>DEFIBRILLATEUR AVEC CARDIOSCOPE ET IMPRIMANTE INTEGREE :</u>** (Ensemble permettant la défibrillation externe) **Composition :** 1. Défibrillateur 2. Cardioscope 3. Enregistreur 4. Accessoires **Caractéristiques :** ○ **Défibrillateur :** - Type d'onde **: Bi-phasique**, - Modes manuel et semi automatique - Energie délivrée réglable jusqu'à 200 joules au moins - Temps de charge inférieur ou égal à 10 secondes avec une batterie neuve à plein charge, - L'affichage numérique (sur le moniteur) de l'énergie sélectionnée et l'énergie délivrée - Impédance du patient : 15 à 250 Ω - Mode synchronisé : synchronisation de l'impulsion du défibrillateur en fonction de l'onde R du patient, - Palettes pour adulte et enfant,

		- Déclenchement par action sur électrodes - Testeur de défibrillation, (charge et décharge interne automatique sans enlever les palettes) o **Cardioscope/surveillance ECG :** - Oscilloscope à 3 canaux au minimum - Type d'écran : affichage couleur haute résolution - Diagonale : 142,5 mm minimum - Vitesse de balayage 25mm/s - Informations affichées : fréquence cardiaque, électrodes/ palettes, marche/arrêt, alarme fonction invitant à un DA, fonction de teste de défibrillateur, correction d'erreurs et pannes, sélection d'alarme et limites associées, énergie délivré. - Visualisation de l'E.C.G. dynamique par les électrodes de défibrillation ou par câbles E.C.G. - Amplification à entrée flottante - Mémorisation du signal E.C.G. - Protection contre les chocs de défibrillations. - Connexion câble ECG 3, 5 - Protection d'entré : protection complète contre les défibrillations - Sélection de la dérivation affichée sur le moniteur - Taille de l'ECG affiché sur le moniteur : au moins 2 cm - Fréquence cardiaque : affichage numérique de 0 à 300 bpm - Alarme fréquence cardiaque - Message indiquant le rythme cardiaque pouvant faire l'objet d'un choc o **Enregistreur graphique intégré** - Papier : thermique, 80mm de large au moins - Vitesse : 25mm/s - A notation : heure, date, énergie de défibrillation, fréquence cardiaque o **Alimentation électrique** : - Alimentation sur secteur et batteries - Chargeur de batterie - Autonomie supérieure à 2 heures - Nombre de chocs délivrables sur batterie neuve : supérieur à 100 à décharge maximale (200 joules) - Indicateur de décharge - Testeurs de batteries - Système de protection contre les surcharges et décharges avec témoin o **Accessoires :** - 1 paire d'électrodes de défibrillation adulte et enfant - 100 tubes de gel de contact - 2 câbles E.C.G. 3 électrodes - 10 rouleaux de papier -
17	**1**	**APPAREIL DE DÉSINFECTION DES LOCAUX**

		Caractéristiques : - Appareil de désinfection mobile permettant la désinfection des locaux, - Volume maximal à traiter : **500 Mètres** cubes au minimum - Débit moyen : 1 litre par heure minimum - Un système de contrôle avec voyant lumineux - Une minuterie. **Accessoires :** Cinquante (50) litres de produit désinfectant.
17	**2**	**ECG 6 PISTES** **Caractéristiques :** - L'enregistrement de l'E.C.G. sur des papiers - Acquisition simultanée des 12 dérivations - Toutes les dérivations (V1-V2-V3....V6, ARV, AVL, AVF) - L'étalonnage à 1 mV. - Performance d'enregistrement en accord avec l'AAMI, - Réponse en fréquence de 0,05 à 150 Hz. - Fréquence d'échantillonnage de l'ECG à 500 Hz. Spécifier. - Impédance d'entrée du circuit-patient de 10 Mohms minimum à 50 Hz. - Appareil protégé contre la défibrillation jusqu'à 360 joules. - Réjection en mode commun supérieure ou égale à 100 db à 50 Hz. - Enregistrement : - 6 traces - Choix d'au moins trois sensibilités : 5, 10 et 20 mm/mV, indiquer si la sensibilité de 2,5 mm/mV est disponible; - choix d'au moins trois vitesses : 5, 25, et 50 mm/sec; - résolution graphique de 100 points/cm (pour un enregistreur thermique). - Mesure du point J d'au moins de 80 msec. - Alimentation sur batterie doit permettre une utilisation continuelle du système, (incluant acquisition, analyse et rapport) minimale de six heures. - Le réglage de la position à 0 **Accessoires :** - Deux jeux de câbles à 10 conducteurs - Quatre électrodes bracelets à pince - Douze électrodes ventouses - Dix rouleaux de papiers d'enregistrement - 200 électrodes à usage unique - Cinq tubes de gel de contact

17	**3**	**NEBULISEUR :** Nébuliseur à ultrasons pouvant être utilise soit pour l'humidification des voies respiratoires soit pour la nébulisation médicamenteuse. **Caractéristiques :** - Chambre de nébulisation stérilisable - Densité de l'aérosol réglable de 0.5 à 3 cc/mn environ. - Débit d'air réglable de 0 à 15 l/mn. - Coupure du courant en cas de manque d'eau.
17	**4**	**ÉCLAIRAGE OPÉRATOIRE A LED MOBILE SANS SECOURS** - Intensité lumineuse à **1 mètre**: **80.000 lux minimum** pour une température de couleur entre **4.200 et 4.500 K**elvin. - 3 poignées stérilisables (dont 2 de rechange). - Alimentation sur secteur 220v.
17	**5**	**NEGATOSCOPE 2 PLAGES** ➢ Négatoscope à 2 plages, ➢ Commande d'allumage par interrupteur biplan avec voyant lumineux, ➢ Coffre en PVC, ➢ Fond en tôle forte peinte au four, ➢ Source lumineuse de tubes fluorescents droits type lumière de jour, assurant un éclairage uniforme sur toute la plage de lecture ➢ Température de couleur > 5000° Kelvin, ➢ Réflecteur en aluminium, ➢ Système en inox pour la suspension du film en haut, ➢ Fil nylon réglable par curseur, ➢ Dimensions de la surface d'interprétation 72 x 43 cm minimum ➢ Alimentation 220 volts.
17	**6**	**SCIE A PLATRE** Scie à plâtre, électrique, 220 V, à mouvement oscillatoire ; complète avec lames-scie de 50 et 65 mm et une clef.
17	**7**	**ASPIRATEUR MOBILE SUR CHARIOT** ➢ Aspirateur électrique mobile pour drainage avec 2 flacons protégés contre les risques de choc. ➢ pompe rotative et à dépressions ➢ dépression réglable ➢ débit minimal : 65 litres/minute ➢ sécurité trop-plein ➢ pédale étanche de commande ➢ deux flacons de 4 litres et 2 litres (ou un total de 6 litres), minimum, en matière plastique,

		➢ tuyaux de raccordement, ➢ une manche porte-canules métallique, ➢ un jeu de deux canules métalliques (droite et courbe). ➢ alimentation sur secteur 220 V.
18	**1**	**<u>Chariot lit :</u>** • Structure doit être très robuste • Doit être adapté pour le transport, soins, chirurgie et les urgences • Hauteur variable par vérin hydraulique sur une seule colonne. • Ajustement hydraulique de la hauteur avec pédale bilatérale • Indicateurs textuels et pictogrammes des fonctions des pédales • Protection antichoc grâce à 4 galets rotatifs • Barrières latérales rétractables avec déclenchement sous le niveau du sommier, revêtu en Polyuréthane (PU) • Dossier et repose-pieds relevables par levier du côté tête • Fonction déclive / proclive / position 0 réglées par 2 boutons situées sur le côté tête, le réglage proclive / déclive est actionnée en appuyant sur le bouton tout en maniant le plan de couchage vers le bas ou vers le haut. • Sommier 60 x 200cm en 3 parties, section jambes rabattable pour une position assise • Matelas ignifugé et imperméable de 10cm, avec 3cm du mousse viscoélastique (prévention escarre) • Carter de rangement et de protection • Le dessous du plan de couchage doit être entièrement protégé et couvert pour plus d'hygiène. • 5ème roulette actionnée par pédale du côté tête. • Deux portes sérums escamotables • Quatre pédales de freins du système de freinage centralisé • Porte bouteille d'oxygène intégré • Longueur : 2252 mm • Largeur : 760 mm • Hauteur : 618 - 825 mm • Capacité : 250 kg
18	**2**	**<u>CHARIOT D'URGENCE ET DE REANIMATION NON EQUIPE</u>** • Chariot en polyéthylène haute densité sans latex coloris/ bleu avec poignées bleues. 1 poignée de poussée intégrée, active: poignée enfoncée= blocage 5ème roue directionnelle. poignée libre= 4 roues pivotantes. • 1 support bouteille O^2 intégré. • compartiment supérieur pour rangement des accessoires de ventilation. • 4 roues pivotantes, faible résistance sur toutes surfaces dont 2 à frein diam 125mm. • une 5eme roue de diamètre 100mm fonctionne avec la poignée pour activer le processus de guidage, afin d'éviter le zigzag

		pendant les déplacements, • revêtement anti bactérien Microban . • Marquage CE, répond aux normes FDA **Composition :** • 1 compartiment supérieur verouillable avec couvercle. • 2 tiroirs H 75mm. • 1 tiroir 150mm. • 1 tiroir 230mm. • 1 perche a perfusion 2 crochets. • 1 support container à aiguille usagées. • 1 jeu de 100 scellés numérotés. • 1 planche de massage cardiaque. Une crémaillère qui verrouille l'accès aux tiroirs et compartiment supérieur, possibilité d'accessoiriser par la suite avec des bacs latéraux, un support pompe aspirante
18	**3**	DIVAN D'EXAMEN A HAUTEUR REGLABLE • Divan d'examens à hauteur fixe avec têtière, • Ossature et piétement en inox, robuste et stable, bâti tube rond ou carré, • Construction soudée • Garniture mousse haute densité, épaisseur 6 cm environ, recouverte en similicuir lavable. • Dimension de couchage 180 x 53 cm, hauteur 78 cm minimum. Le divan doit être livré avec : • un escabeau à 2 marches : • Bâti en tube acier inoxydable diamètre 25 mm • Construction soudée • 2 marches recouvertes de revêtement antidérapant
18	**4**	CHARIOT À LINGE SALE 1 SAC ➢ Chariot de collecte de linge sale ➢ Anneau de maintien en inox, base et couvercle en ABS ➢ dimensions : 390 X 410 X H 880mm minimu. ➢ Monté sur roulettes pivotantes 75mm. ➢ Livré avec 1 sac / polyester sacs avec cordes de traction
18	**5**	CHARIOT À LINGE SALE 2 SACS ➢ Chariot de collecte de linge sale ➢ Anneau de maintien en inox, base et couvercle en ABS

		➢ dimensions : 1275 X 410 X H 880mm minimum. ➢ Monté sur roulettes pivotantes 75mm. ➢ Livré avec 4 sac / polyester sacs avec cordes de traction
18	**6**	CHARIOT À LINGE SALE 4 SACS ➢ Chariot de collecte de linge sale ➢ Anneau de maintien en inox, base et couvercle en ABS ➢ dimensions : 1575 X 410 X H 880mm minimum. ➢ Monté sur roulettes pivotantes 75mm. ➢ Livré avec 4 sac / polyester sacs avec cordes de traction
18	**7**	**CHARIOT BRANCARD H.V.** ➢ Chariot brancard, armature inox, piétement en tube carré ou rond, robuste, ➢ Construction soudée ➢ Revêtement en simili cuir lavable de 3 cm de hauteur minimum. ➢ Ridelles facilement escamotables ➢ Dimensions utiles du plateau: 180 x 60 cm minimum hauteur 80 cm minimum. ➢ Roues de 12 cm de diamètre minimum dont deux à freins.
18	**8**	**CHARIOT DE SOINS, 2 PLATEAUX, AVEC TIROIR ET POUBELLE** ➢ Construction en tôle d'acier electrozingué avec revêtement en epoxy ➢ Plateau de travail en matière plastique, avec galerie sur 3 côtés ➢ Mensurations minimum : H : 1440mm, l : 670mm, P : 610mm env ➢ Avec corps composé de haut en bas : o 3 tiroirs de dimensions intérieures minimum : 75 x 565 x 430 mm (HxlxP) Ces tiroirs seront subdivisés par des séparations ajustables et détachables, ménageant des cases o 2 tiroirs de dimensions intérieures e minimum nviron : 150 x 565 x 430 mm (HxlxP) o 1 tiroir de dimensions intérieures minimum: 230x 565x430 mm (HxlxP) ➢ 2 à 3 rails latéraux ➢ Les accessoires accrochés aux rails latéraux ➢ 1 container à déchets en plastiques sur rail droit capacité 28 litres minimum ➢ Dispensateur sur rail pour désinfectants pour un logement d'un récipient de 500ml, avec un bac collecteur pour le dispensateur. Dimensions minimum : 102x114x254 ➢ Support pour gants sur rail, réglable pour toutes les pointures de gants usuelles (en paquets), thermo laqué dim 254x95x146 ➢ Support Boîte à déchets (aiguilles) réglable sur rail. Dim

		127à210x216à432mm minimum ➢ 4 roues diam 125mm minimum dont 2 auto directionnelles et 2 à freins. Non marquantes non traçantes ➢ Tiroirs existant en 14 couleurs au choix. Poignées.
18	**9**	**CHARIOT PANSEMENTS** ➢ Chariot à pansements 3 plateaux avec bords relevés réglables au pas de 25mm de 70mm dim 71 x 45 cm. ➢ 1 poignée de poussée incurvée ➢ Plateaux en polymère sans latex anti bactérien garanti à vie, capacité de charge 65 kilos par plateau. ➢ Galerie et support flacons sur le plateau supérieur, ➢ Équipé d'un container à déchets de 28 litres env, ➢ Piétement tube rond de 25 mm de diamètre, roulettes de 10 cm de diamètre.
18	**10**	**GUÉRIDON INOX, 2 PLATEAUX 60 X 40 CM** ➢ Guéridon roulant en acier inox 18/10 electropoli , 2 plateaux 61 x 45 cm minimum. ➢ Capacité de charge 170 kilos, construction en tube d'inox diam 25mm. ➢ Tablettes réglables au pas de 25mm. ➢ 3 rebords en inox 18/10 H 25mm sur le plateau supérieur ➢ Piétement tube rond numeroté de 25 mm de diamètre minimum, roulettes de 10 cm de diamètre minimum avec pare chocs annulaires ➢ Hauteur totale avec roues et poignet de 95 cm minimum. ➢ 2 poignées de poussée intégrées
18	**11**	**TABOURET AVEC DOSSIER À HAUTEUR RÉGLABLE** ➢ Dossier normal ➢ Hauteur réglable de 55 à 66 CM environ, ➢ Assise revêtue en tissu non feu, couleurs au choix de l'administration, ➢ Piétement sur roulettes.
18	**12**	**VITRINE À INSTRUMENTS** Vitrine à instruments, avec : ➢ 1 porte vitrée, ➢ 4 étagères en verre de 6 mm d'épaisseur ➢ Socle ou pieds avec vérins, ➢ Fermeture à serrure. ➢ Dimensions : o Largeur 60 cm minimum. o Hauteur 170 cm minimum. o Profondeur 40 cm minimum

18	**13**	**<u>ESCABEAU À 2 MARCHES</u>** • un escabeau à 2 marches : • Bâti en tube acier inoxydable diamètre 25 mm • Construction soudée • 2 marches recouvertes de revêtement antidérapant
18	**14**	**<u>CHAISE ROULANTE</u>** ➢ Fauteuil roulant pliant pour malade ➢ Garniture similicuir, ➢ Armature métallique laquée, ➢ Piétement 4 roues pleines (sans chambre air) dont 2 orientables ➢ Avec repose-pied repliables.
18	**15**	**<u>POTENCE MOBILE SUR ROULETTES AVEC PANIER</u>** ➢ Tige porte sérum à tige télescopique, à deux crochets inox, ➢ Pied quadripôle ou à cinq branches inox, sur roulettes. ➢ Deux porte-flacon en acier inoxydable. ➢ Hauteur maximale : 2 mètres ➢ Livrée avec panier
19	**1**	PISSETTE EN PLASTIQUE, 250 ML
19	**2**	PLATEAU RECTANGULAIRE, INOX, 240 X 180 X 30 MM
19	**3**	SEAU À PEDALE AVEC COUVERCLE
19	**4**	BAQUET ROULANT AVEC CUVETTE DE 14 LITRES, INOX
19	**5**	**<u>POUBELLE</u>** ➢ Poubelle avec couvercle en 2 éléments ➢ Capacité: environ 15 litres ➢ Ouverture du couvercle actionnée par une pédale ➢ Construit en acier inoxydable 18/10 à la fois pour le conteneur externe et interne.
20	**Unique**	**<u>RÉFRIGÉRATEUR 90 LITRES SOUS PAILLASSE</u>** ➢ Refroidissement statique +3 °C à +8 °C ➢ Capacité 90 litres minimum ➢ Régulation mécanique ou électronique ➢ Éclairage intérieur, dégivrage automatique ➢ 2 pieds réglables à l'avant ➢ Fluide R 600a ➢ Compatible pour température ambiante de +10 °C à +38 °C ➢ Réfrigérateurs à poser, possibilité de placer sous ou sur paillasse ➢ Rangement sur tablettes verre et dans la contre-porte ➢ Porte réversible et dessus démontable (sous paillasse)
21	**1**	MINERVE CERVICALE ADULTE A TRIPLE APPUI

21	**2**	MINERVE CERVICALE PEDIATRIQUE A TRIPLE APPUI
21	**3**	JEU DE 5 ATELES RIGIDE
21	**4**	COUVERTURE ISO THERMIQUE
21	**5**	BOITE RECTANGULAIRE EN ACIER INOXYDABLE 250X120X60 (INTUBATION)
21	**6**	BOITE RECTANGULAIRE EN ACIER INOXYDABLE 220X120X60 (INSTRUMENT)
21	**7**	BOITE RECTANGULAIRE EN ACIER INOXYDABLE 200X100X60 (PANSEMENT)
21	**8**	TAMBOUR CYLINDRIQUE 190X180
21	**9**	TAMBOUR CYLINDRIQUE 160X110
21	**10**	PINCE TIRE LANGUE
21	**11**	PINCE DE MAGILL DOUBLE COURBURE ADULTE EN ACIER INOXYDABLE
21	**12**	PINCE DE MAGILL DOUBLE COURBURE ENFANT EN ACIER INOXYDABLE
21	**13**	MANCHE DE BISTOURI N° 4
21	**14**	PINCE PORTE AIGUILLE DROIT MAYO HEGAR 14 CM
21	**15**	PINCE DE KOCHER AVEC GRIFFE DROITE 15 CM
21	**16**	PINCE DE KOCHER AVEC GRIFFE COURBE 15 CM
21	**17**	PINCE DE KOCHER SANS GRIFFE DROITE 15 CM
21	**18**	PINCE DE KOCHER SANS GRIFFE COURBE 15 CM
21	**19**	PINCE PEAN DROITE 14 CM
21	**20**	PINCE PEAN COURBE 14 CM
21	**21**	CISEAU MOUSSE DROIT INOXYDABLE 16 CM LES DEUX BOUTS ARRONDIS
21	**22**	CISEAU COURBE EN ACIER INOXYDABLE 14 CM
21	**23**	PINCE A DISSEQUER ADSON SANS GRIFFES 16 CM
21	**24**	PINCE A DISSEQUER ADSON AVEC GRIFFES 16 CM
21	**25**	PINCE HEMOSTATIQUE D'HALSTED DROIT AVEC GRIFFES 13 CM

21	**26**	PINCE HEMOSTATIQUE D'HALSTED DROIT SANS GRIFFES 13 CM
21	**27**	PINCE HEMOSTATIQUE D'HALSTED COURBE SANS GRIFFES 13 CM
21	**28**	PINCE HEMOSTATIQUE D'HALSTED COURBE AVEC GRIFFES 13 CM
21	**29**	PINCE A PANSEMENT 25 CM
21	**30**	CISEAUX UNIVERSELS GESCO
21	**31**	MANODETENDEUR POUR BOUTEILLE D'OXYGENE AVEC HUMIDIFICATEUR ET BARBOTEUR
21	**32**	BALLON DE VENTILATION ASSISTE ADULTE
21	**33**	BALLON DE VENTILATION ASSISTE ENFANT
21	**34**	THERMOMETRE DE PRECISION, GRADUE SUR TIGE EN MERCURE, 0 A 100° C

CHAPITRE III :

BORDEREAUX DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF

BORDEREAUX DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF

« LOT N°1 »

Lot	Prix	Désignation	Unité	Qté	Prix unitaire en chiffre	Prix unitaire en lettre	Montant DH HT
1	1	Installation radiologique standard conventionnelle à suspension plafonnière	U	1			
	2	Numériseur	U	1			
	3	Reprographe double tiroir	U	1			
						TOTAL (DH HT)	
						TVA (DH)	
						TOTAL (DH TTC)	

ARRETE LE PRESENT BORDEREAU DES PRIX ET DETAIL ESTIMATIF A LA SOMME T.T.C. DE:

……
……
……
……
……..

BORDEREAUX DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF

« LOT N°2 »

Lot	Prix	Désignation	Unité	Qté	Prix unitaire en chiffre	Prix unitaire en lettre	Montant DH HT
2	unique	Automate d'Immuno-analyse	U	1			
						TOTAL (DH HT)	
						TVA (DH)	
						TOTAL (DH TTC)	

ARRETE LE PRESENT BORDEREAU DES PRIX ET DETAIL ESTIMATIF A LA SOMME T.T.C. DE:

………
………
………
………
………..

BORDEREAUX DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF

« LOT N°3 »

Lot	Prix	Désignation	Unité	Qté	Prix unitaire en chiffre	Prix unitaire en lettre	Montant DH HT
3	1	RESPIRATEUR DE REANIMATION	U	2			
	2	POUSSE SERINGUE	U	2			
	3	POMPE A PERFUSION	U	1			
	4	TENSIOMETRE AUTOMATIQUE	U	1			
						TOTAL (DH HT)	
						TVA (DH)	
						TOTAL (DH TTC)	

ARRETE LE PRESENT BORDEREAU DES PRIX ET DETAIL ESTIMATIF A LA SOMME T.T.C. DE:

………

………

………

………

……..

BORDEREAUX DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF

« LOT N°4 »

Lot	Prix	Désignation	Unité	Qté	Prix unitaire en chiffre	Prix unitaire en lettre	Montant DH HT
4	Unique	LIT DE REANIMATION	U	2			
						TOTAL (DH HT)	
						TVA (DH)	
						TOTAL (DH TTC)	

ARRETE LE PRESENT BORDEREAU DES PRIX ET DETAIL ESTIMATIF A LA SOMME T.T.C. DE:
……
……
……
……
………..

BORDEREAUX DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF

« LOT N°5 »

Lot	Prix	Désignation	Unité	Qté	Prix unitaire en chiffre	Prix unitaire en lettre	Montant DH HT
5	1	STATION DE LECTURE HOLTER	U	1			
	2	HOLTER ECG	U	4			
	3	HOLTER TENSIONNEL (ANALYSE SPECTRALE	U	4			
						TOTAL (DH HT)	
						TVA (DH)	
						TOTAL (DH TTC)	

ARRETE LE PRESENT BORDEREAU DES PRIX ET DETAIL ESTIMATIF A LA SOMME T.T.C. DE:

………
………
………
………
………………………………………………………………………………………………………..

BORDEREAUX DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF

« LOT N°6 »

Lot	Prix	Désignation	Unité	Qté	Prix unitaire en chiffre	Prix unitaire en lettre	Montant DH HT
6	1	ECG 6 PISTES	U	1			
	2	SYSTEME D’EPREUVE D’EFFORT	U	1			
						TOTAL (DH HT)	
						TVA (DH)	
						TOTAL (DH TTC)	

ARRETE LE PRESENT BORDEREAU DES PRIX ET DETAIL ESTIMATIF A LA SOMME T.T.C. DE:

……
……
……
……
……..

BORDEREAUX DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF

« LOT N°7 »

Lot	Prix	Désignation	Unité	Qté	Prix unitaire en chiffre	Prix unitaire en lettre	Montant DH HT
7	1	Couveuse	U	8			
	2	Table chauffante pour nouveau-né	U	8			
						TOTAL (DH HT)	
						TVA (DH)	
						TOTAL (DH TTC)	

ARRETE LE PRESENT BORDEREAU DES PRIX ET DETAIL ESTIMATIF A LA SOMME T.T.C. DE:
………
………
………
………
………..

BORDEREAUX DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF

« LOT N°8 »

Lot	Prix	Désignation	Unité	Qté	Prix unitaire en chiffre	Prix unitaire en lettre	Montant DH HT
8	1	Lit d'accouchement avec escabeau	U	8			
	2	Table d'opération de gynécologie obstétrique	U	8			
	3	Table à instrument 100 x 60 cm sur roulette	U	8			
						TOTAL (DH HT)	
						TVA (DH)	
						TOTAL (DH TTC)	

ARRETE LE PRESENT BORDEREAU DES PRIX ET DETAIL ESTIMATIF A LA SOMME T.T.C. DE:
……
……
……
……
……..

BORDEREAUX DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF

« LOT N°9 »

Lot	Prix	Désignation	Unité	Qté	Prix unitaire en chiffre	Prix unitaire en lettre	Montant DH HT
9	Unique	Echographe portable sur chariot	U	5			
						TOTAL (DH HT)	
						TVA (DH)	
						TOTAL (DH TTC)	

ARRETE LE PRESENT BORDEREAU DES PRIX ET DETAIL ESTIMATIF A LA SOMME T.T.C. DE:
………
………
………
………
……..

BORDEREAUX DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF

« LOT N°10 »

Lot	Prix	Désignation	Unité	Qté	Prix unitaire en chiffre	Prix unitaire en lettre	Montant DH HT
10	1	Ventouse obstétricale	U	8			
	2	Détecteur du Pouls fœtal	U	8			
	3	Concentrateur d'Oxygène, 5 litres	U	4			
	4	Lampe d'examen sur roulettes	U	8			
	5	Bistouri électrique mobile	U	4			
	6	Appareil à tension pour adulte murale colonne de Hg + Stéthoscope	U	8			
	7	Balance pèse bébé électrique	U	8			
						TOTAL (DH HT)	
						TVA (DH)	
						TOTAL (DH TTC)	

ARRETE LE PRESENT BORDEREAU DES PRIX ET DETAIL ESTIMATIF A LA SOMME T.T.C. DE:

……
……
……
……
……..

BORDEREAUX DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF

« LOT N°11 »

Lot	Prix	Désignation	Unité	Qté	Prix unitaire en chiffre	Prix unitaire en lettre	Montant DH HT
11	1	Chaise roulante	U	8			
	2	Toise murale	U	8			
	3	Paravent avec roulettes	U	8			
						TOTAL (DH HT)	
						TVA (DH)	
						TOTAL (DH TTC)	

ARRETE LE PRESENT BORDEREAU DES PRIX ET DETAIL ESTIMATIF A LA SOMME T.T.C. DE:
……
……
……
……
………..

BORDEREAUX DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF

« LOT N°12 »

Lot	Prix	Désignation	Unité	Qté	Prix unitaire en chiffre	Prix unitaire en lettre	Montant DH HT
12	1	Boite d'examen vaginal	U	8			
	2	Boite d'accouchement	U	8			
	3	Boite d'épisiotomie	U	8			
	4	Boite d'évacuation utérine	U	8			
	5	Boite d'hystérectomie	U	8			
	6	Boite à pansement	U	8			
	7	Boite de forceps	U	8			
						TOTAL (DH HT)	
						TVA (DH)	
						TOTAL (DH TTC)	

ARRETE LE PRESENT BORDEREAU DES PRIX ET DETAIL ESTIMATIF A LA SOMME T.T.C. DE:
………
………
………
………
………..

BORDEREAUX DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF

« LOT N°13 »

Lot	Prix	Désignation	Unité	Qté	Prix unitaire en chiffre	Prix unitaire en lettre	Montant DH HT
13	Unique	TABLE D'OPERATION TRAUMATO-ORTHOPEDIQUE AVEC TETIERE	U	1			
						TOTAL (DH HT)	
						TVA (DH)	
						TOTAL (DH TTC)	

ARRETE LE PRESENT BORDEREAU DES PRIX ET DETAIL ESTIMATIF A LA SOMME T.T.C. DE:

………
………
………
………
………..

BORDEREAUX DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF

« LOT N°14 »

Lot	Prix	Désignation	Unité	Qté	Prix unitaire en chiffre	Prix unitaire en lettre	Montant DH HT
14	1	MOTEUR ELECTRIQUE ET À BATTERIE POUR CHIRURGIE ORTHOPEDIQUE, TRAUMATOLOGIQUE	U	1			
	2	GARROT PNEUMATIQUE ADULTE / ENFANT	U	1			
						TOTAL (DH HT)	
						TVA (DH)	
						TOTAL (DH TTC)	

ARRETE LE PRESENT BORDEREAU DES PRIX ET DETAIL ESTIMATIF A LA SOMME T.T.C. DE:

……
……
……
……
………..

BORDEREAUX DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF

« LOT N°15 »

Lot	Prix	Désignation	Unité	Qté	Prix unitaire en chiffre	Prix unitaire en lettre	Montant DH HT
15	1	BISTOURI ELECTRIQUE	U	1			
	2	ECLAIRAGE OPERATOIRE PLAFONNIER A LED	U	1			
						TOTAL (DH HT)	
						TVA (DH)	
						TOTAL (DH TTC)	

ARRETE LE PRESENT BORDEREAU DES PRIX ET DETAIL ESTIMATIF A LA SOMME T.T.C. DE:

……

……

……

……

………..

BORDEREAUX DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF

« LOT N°16 »

Lot	Prix	Désignation	Unité	Qté	Prix unitaire en chiffre	Prix unitaire en lettre	Montant DH HT
16	1	RESPIRATEUR VOLUMETRIQUE LEGER D'URGENCE ET DE TRANSPORT	**U**	**2**			
	2	MONITEUR DE SURVEILLANCE MULTIPARAMETRIQUE POUR NOUVEAU-NE, ENFANT ET ADULTE (ECG – SPO2 – PNI – T°)	**U**	**4**			
	3	DEFIBRILLATEUR AVEC SCOPE SUR CHARRIOT MOBILE	**U**	**2**			
						TOTAL (DH HT)	
						TVA (DH)	
						TOTAL (DH TTC)	

ARRETE LE PRESENT BORDEREAU DES PRIX ET DETAIL ESTIMATIF A LA SOMME T.T.C. DE:

………
………
………
………
………..

BORDEREAUX DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF

« LOT N°17 »

Lot	Prix	Désignation	Unité	Qté	Prix unitaire en chiffre	Prix unitaire en lettre	Montant DH HT
17	1	APPAREIL DE DESINFECTION DES LOCAUX	**U**	**2**			
	2	ECG 6 pistes	**U**	**2**			
	3	Nébuliseur	**U**	**2**			
	4	Eclairage opératoire mobile sans secours	**U**	**2**			
	5	NEGATOSCOPE 2 PLAGES	**U**	**4**			
	6	SCIE A PLATRE	**U**	**4**			
	7	ASPIRATEUR MOBILE SUR CHARIOT	**U**	**4**			
						TOTAL (DH HT)	
						TVA (DH)	
						TOTAL (DH TTC)	

ARRETE LE PRESENT BORDEREAU DES PRIX ET DETAIL ESTIMATIF A LA SOMME T.T.C. DE:

……

……

……

……

………..

BORDEREAUX DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF

« LOT N°18 »

Lot	Prix	Désignation	Unité	Qté	Prix unitaire en chiffre	Prix unitaire en lettre	Montant DH HT
18	1	Chariot lit	U	4			
	2	CHARIOT D'URGENCE ET DE REANIMATION NON EQUIPE	U	2			
	3	DIVAN D'EXAMEN A HAUTEUR REGLABLE	U	6			
	4	CHARIOT À LINGE SALE 1 SAC	U	4			
	5	CHARIOT À LINGE SALE 2 SACS	U	2			
	6	CHARIOT À LINGE SALE 4 SACS	U	2			
	7	CHARIOT BRANCARD H.V.	U	4			
	8	CHARIOT DE SOINS, 2 PLATEAUX, AVEC TIROIR ET POUBELLE	U	4			
	9	CHARIOT PANSEMENTS	U	6			
	10	GUÉRIDON INOX, 2 PLATEAUX 60 X 40 CM	U	12			
	11	TABOURET AVEC DOSSIER À HAUTEUR RÉGLABLE	U	12			
	12	VITRINE À INSTRUMENTS	U	8			
	13	ESCABEAU À 2 MARCHES	U	8			
	14	CHAISE ROULANTE	U	4			
	15	POTENCE MOBILE SUR ROULETTES AVEC PANIER	U	2			
						TOTAL (DH HT)	
						TVA (DH)	
						TOTAL (DH TTC)	

ARRETE LE PRESENT BORDEREAU DES PRIX ET DETAIL ESTIMATIF A LA SOMME T.T.C. DE:

……
……
……

BORDEREAUX DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF

« LOT N°19 »

Lot	Prix	Désignation	Unité	Qté	Prix unitaire en chiffre	Prix unitaire en lettre	Montant DH HT
19	1	PISSETTE EN PLASTIQUE, 250 ML	**U**	**12**			
	2	PLATEAU RECTANGULAIRE, INOX, 240 X 180 X 30 MM	**U**	**8**			
	3	SEAU À PEDALE AVEC COUVERCLE	**U**	**12**			
	4	BAQUET ROULANT AVEC CUVETTE DE 14 LITRES, INOX	**U**	**12**			
	5	POUBELLE	**U**	**6**			
						TOTAL (DH HT)	
						TVA (DH)	
						TOTAL (DH TTC)	

ARRETE LE PRESENT BORDEREAU DES PRIX ET DETAIL ESTIMATIF A LA SOMME T.T.C. DE:
……
……
……
……
………..

BORDEREAUX DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF

« LOT N°20 »

Lot	Prix	Désignation	Unité	Qté	Prix unitaire en chiffre	Prix unitaire en lettre	Montant DH HT
20	Unique	RÉFRIGÉRATEUR 90 LITRES SOUS PAILLASSE	**U**	**4**			
						TOTAL (DH HT)	
						TVA (DH)	
						TOTAL (DH TTC)	

ARRETE LE PRESENT BORDEREAU DES PRIX ET DETAIL ESTIMATIF A LA SOMME T.T.C. DE:

………
………
………
………
……..

BORDEREAUX DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF

« LOT N°21 »

Lot	Prix	Désignation	Unité	Qté	Prix unitaire en chiffre	Prix unitaire en lettre	Montant DH HT
21	1	MINERVE CERVICALE ADULTE A TRIPLE APPUI	U	2			
	2	MINERVE CERVICALE PEDIATRIQUE A TRIPLE APPUI	U	2			
	3	JEU DE 5 ATELES RIGIDE	U	2			
	4	COUVERTURE ISO THERMIQUE	U	2			
	5	BOITE RECTANGULAIRE EN ACIER INOXYDABLE 250X120X60 (INTUBATION)	U	2			
	6	BOITE RECTANGULAIRE EN ACIER INOXYDABLE 220X120X60 (INSTRUMENT)	U	2			
	7	BOITE RECTANGULAIRE EN ACIER INOXYDABLE 200X100X60 (PANSEMENT)	U	2			
	8	TAMBOUR CYLINDRIQUE 190X180	U	2			
	9	TAMBOUR CYLINDRIQUE 160X110	U	2			
	10	PINCE TIRE LANGUE	U	2			
	11	PINCE DE MAGILL DOUBLE COURBURE ADULTE EN ACIER INOXYDABLE	U	2			
	12	PINCE DE MAGILL DOUBLE COURBURE ENFANT EN ACIER INOXYDABLE	U	2			
	13	MANCHE DE BISTOURI N° 4	U	2			
	14	PINCE PORTE AIGUILLE DROIT MAYO HEGAR 14 CM	U	2			
	15	PINCE DE KOCHER AVEC GRIFFE DROITE 15 CM	U	2			
	16	PINCE DE KOCHER AVEC GRIFFE COURBE 15 CM	U	2			
	17	PINCE DE KOCHER SANS GRIFFE DROITE 15 CM	U	2			
	18	PINCE DE KOCHER SANS GRIFFE COURBE 15 CM	U	2			
	19	PINCE PEAN DROITE 14 CM	U	2			
	20	PINCE PEAN COURBE 14 CM	U	2			

	21	CISEAU MOUSSE DROIT INOXYDABLE 16 CM LES DEUX BOUTS ARRONDIS	**U**	**2**			
	22	CISEAU COURBE EN ACIER INOXYDABLE 14 CM	**U**	**2**			
	23	PINCE A DISSEQUER ADSON SANS GRIFFES 16 CM	**U**	**2**			
	24	PINCE A DISSEQUER ADSON AVEC GRIFFES 16 CM	**U**	**2**			
	25	PINCE HEMOSTATIQUE D'HALSTED DROIT AVEC GRIFFES 13 CM	**U**	**2**			
	26	PINCE HEMOSTATIQUE D'HALSTED DROIT SANS GRIFFES 13 CM	**U**	**2**			
	27	PINCE HEMOSTATIQUE D'HALSTED COURBE SANS GRIFFES 13 CM	**U**	**2**			
	28	PINCE HEMOSTATIQUE D'HALSTED COURBE AVEC GRIFFES 13 CM	**U**	**2**			
	29	PINCE A PANSEMENT 25 CM	**U**	**2**			
	30	CISEAUX UNIVERSELS GESCO	**U**	**2**			
	31	MANODETENDEUR POUR BOUTEILLE D'OXYGENE AVEC HUMIDIFICATEUR ET BARBOTEUR	**U**	**2**			
	32	BALLON DE VENTILATION ASSISTE ADULTE	**U**	**2**			
	33	BALLON DE VENTILATION ASSISTE ENFANT	**U**	**2**			
	34	THERMOMETRE DE PRECISION, GRADUE SUR TIGE EN MERCURE, 0 A 100° C	**U**	**6**			
	TOTAL (DH HT)						
	TVA (DH)						
	TOTAL (DH TTC)						

ARRETE LE PRESENT BORDEREAU DES PRIX ET DETAIL ESTIMATIF A LA SOMME T.T.C. DE:

……

……

……

……

……

MARCHE N°: DCT/EQUIPEMENT SANTE TAOUNATE-TISSA- THAR SOUK-GHAFSAI /TAO/05-15

LOT N°

LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE « MATERIEL ET D'ACCESSOIRES MEDICO-TECHNIQUES » DANS LES COMMUNES DE TAOUNATE, TISSA, THAR SOUK ET GHAFSAI

PROVINCE DE TAOUNATE

Marché passé après appel d'offres ouvert sur offres de prix en application des article 16, 17, 18, 19 et 20 du Règlement de l'Agence (02 avril 2012) fixant les conditions et les formes de passation des marchés spécifique à l'Agence du Nord.

Le présent marché s'élève à la somme TTC (en chiffre et en lettres) de :
……
……
……

<table>
<tr><td colspan="2">LU ET ACCEPTE PAR L'ENTREPRENEUR</td></tr>
<tr><td>VISE PAR LA DELEGATION PROVINCIALE DE LA SANTE A TAOUNATE</td><td>VISE PAR LA DIRECTION DE LA COORDINATION TERRITORIALE
(APDN)</td></tr>
<tr><td>VISE PAR LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE DE TAOUNATE</td><td>APPROUVÉ PAR LE DIRECTEUR GENERAL DE l'APDN</td></tr>
</table>

ROYAUME DU MAROC

CHEF DU GOUVERNEMENT





PROVINCE DE TAOUNATE

APPEL D'OFFRES
OUVERT SUR OFFRE DE PRIX
SEANCE PUBLIQUE

N°: DCT/EQUIPEMENT SANTE TAOUNATE-TISSA- THAR SOUK-GHAFSAI /TAO/05-15

LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE « MATERIEL ET D'ACCESSOIRES MEDICO-TECHNIQUES » DANS LES COMMUNES DE TAOUNATE, TISSA ,THAR SOUK ET GHAFSAI, PROVINCE DE TAOUNATE

(21 LOTS)

REGLEMENT DE CONSULTATION

Lancé en application des articles 16, 17, 18, 19 et 20 du Règlement de l'Agence (02 avril 2012) fixant les conditions et les formes de passation des marchés spécifique à l'Agence du Nord

ARTICLE 1 : OBJET DU REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Le présent marché a pour objet la fourniture et l'installation de « matériel et accessoires médico-techniques» destiné à différentes formations sanitaires dans les Communes de Taounate, Tissa, Thar Souk et Ghafsai, Province de Taounate.

Il a été établi en vertu des dispositions **des articles 16, 17, 18, 19 et 20 du Règlement de l'Agence (02 avril 2012) fixant les conditions et les formes de passation des marchés spécifique à l'Agence du Nord.**

Les prescriptions du présent règlement ne peuvent en aucune manière déroger ou modifier les conditions et les formes prévues par le règlement précité. Toute disposition contraire au règlement précité est nulle et non avenue. Seules sont valables les précisions et prescriptions complémentaires conformes aux dispositions de l'article 18 et des autres articles du règlement précité.

ARTICLE 2 : MAITRE D'OUVRAGE ET MAITRE D'OUVRAGE DELEGUE

- Le Maître d'ouvrages (MO) du marché qui sera passé suite au présent appel d'offres est l'Agence pour la Promotion et le Développement Economique et Social des Préfectures et Provinces du Nord du Royaume
- Le Maître d'ouvrage délégué (MOD) du marché qui sera passé suite au présent appel d'offres est la Délégation Provinciale de la Santé à Taounate.

ARTICLE 3 : CONDITIONS RECQUISES DES CONCURRENTS

Conformément aux dispositions de l'article 22 du règlement de l'Agence précité :

1. seules peuvent participer à la présente consultation les personnes physiques ou morales qui :
   - justifient des capacités juridiques, techniques et financières requises ;
   - sont en situation fiscale régulière, pour avoir souscrit leurs déclarations et réglé les sommes exigibles ou, à défaut de règlement, constitué des garanties suffisantes pour le comptable chargé du recouvrement ;
   - sont affiliées à la CNSS et souscrivent régulièrement leur déclaration des salaires auprès de cet organisme

2. Ne sont pas admises à participer à la présente consultation :
   - les personnes en liquidations judiciaires ;
   - les personnes en redressement judiciaire, sauf autorisation spéciale délivrée par l'autorité judiciaire compétente.
   - les personnes ayant fait l'objet d'une exclusion temporaire ou définitive prononcée dans les conditions fixées par l'article 24 ou 85 du règlement de l'Agence précité.

ARTICLE 4 : LISTE DES PIECES JUSTIFIANT LES CAPACITES ET LES QUALITES DES CONCURRENTS ET DOSSIER ADDITIF :

Conformément aux dispositions de l'article 23 du règlement de l'Agence précité, les pièces à fournir par les concurrents sont :

1) *Dossier administratif constitué de :*

a) la déclaration sur l'honneur comportant les indications et les engagements précisés au paragraphe 1 de l'article 23 du règlement de l'Agence précité, conformément au modèle joint en annexe 1;

b) la ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent (statuts de la société, PV des AG et / ou du conseil d'administration conférant ces pouvoirs au (x) signataires, où décisions délégant ces pouvoirs, le tout en pièces originales légales ou en copies certifiées conformes);

c) l'attestation du percepteur délivrée depuis moins d'un an certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ou, à défaut de paiement qu'il a constitué les garanties prévues à l'article 22 du règlement de l'Agence précité. Cette attestation doit mentionner l'activité au titre de laquelle le concurrent est imposé ;

d) l'attestation de la CNSS délivrée depuis moins d'un an certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme conformément aux dispositions de l'article 22 du règlement de l'Agence précité ;

e) Le récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire qui en tient lieu ; l'attestation de caution doit être établie conformément au modèle ci-joint en annexe 2 et porter expressément les deux dispositions suivantes:
   - le montant de cette caution sera réglé à l'Agence sur simple demande de celle-ci;
   - la banque renonce expressément au bénéfice de discussion et de division.

f) le certificat d'immatriculation au registre de commerce mentionnant que le soumissionnaire exerce dans le secteur médical

Les concurrents non installés au Maroc sont tenus de fournir l'équivalent des attestations visées aux paragraphes c, d et f, délivrées par les administrations ou les organismes compétents de leurs pays d'origine ou de provenance.

2) *Dossier technique constitué de :*

a) une note détaillée indiquant les moyens humains, matériels, techniques et financiers du soumissionnaire, ainsi que les principales réalisations en indiquant le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé avec le volume ou l'importance de cette participation, conformément au modèle ci joint en annexes 5 et 6;

b) les attestations de références techniques, appuyées des attestations originales ou copies certifiées conformes, datées et lisibles, délivrées par les maîtres d'ouvrages, les maîtres d'œuvres et les hommes de l'art sous la direction desquels ces prestations ont été exécutées ; ainsi que les fiches de présentation des références précitées.

c) Pièces justifiants l'expérience dans la maintenance : Attestations de référence dans la maintenance ou Les pièces justifiantes l'expérience dans la maintenance (ordre d'intervention/rapport d'intervention)

NB : Concernant les organismes publics, les documents à fournir sont ceux prescrits par l'article 25 du règlement de l'Agence précité.

Article 5 : DEPOT DES DOCUMENTS TECHNIQUES

Afin de faciliter l'analyse technique de la documentation, le candidat est tenu de :

- o répondre aux spécifications demandées dans l'ordre, de la façon la plus claire et la plus exhaustive possible ;

Les documents techniques seront examinés conformément aux dispositions de l'article 37 du règlement de l'Agence.

Pour l'évaluation de la conformité technique, le soumissionnaire est tenu de présenter :

a) Une documentation détaillée et précise, en langue arabe ou française, décrivant les caractéristiques, la consistance, les matériaux de fabrication et les performances techniques du matériel médical objet du présent appel d'offre. Les références du matériel et le sigle du fabricant doivent apparaître sur la documentation:
   - o Les références ainsi que les spécifications techniques doivent être surlignées pour être mises en évidence sur la documentation ;
   - o La documentation doit porter le numéro de l'appel d'offres, et le cachet du soumissionnaire

b) Une fiche descriptive du matériel proposé.

c) Un ou plusieurs certificats délivrés par des organismes agrées, attestant que le matériel proposé répond aux **normes internationales en vigueur**

d) Une note méthodologique pour mener à bien la phase d'installation indiquant la procédure et les moyens à mettre en œuvre pour assurer cette opération ;

e) Autorisation de fabriquant ;

f) Une liste de colisage sommaire précisant les documents déposés

g) Attestation d'exclusivité au Maroc

   h) Autorisation de fabriquant ;

Les documents techniques seront examinés conformément aux dispositions de l'article 37 du règlement de l'APDN.

Les documents techniques présentés par chaque concurrent sont mis dans un pli cacheté portant :

- Le nom et l'adresse du concurrent ;
- L'objet du marché ;
- La date et l'heure de la séance publique d'ouverture des plis ;
- L'avertissement que « les plis ne doivent être ouverts que par le président de la commission d'appel d'offres lors de la séance d'examen des offres ».

Ces documents (prospectus, notices, fiches descriptives, , etc.) doivent être déposés au siège de **l'Agence pour la Promotion et le Développement Economique et Social des Préfectures et Provinces du Nord du Royaume au plus tard le jour ouvrable précédant la date et l'heure fixées pour l'ouverture des plis dans l'avis d'appel d'offres contre délivrance par le Maître d'ouvrage d'un accusé de réception.**

***N.B* : Le non dépôt des documents techniques demandés ci-dessus implique l'élimination automatique du dossier d'appel d'offres du concurrent.**

ARTICLE 6 : COMPOSITION DU DOSSIER DE L'APPEL D'OFFRES

Conformément aux dispositions de l'article 19 du règlement de l'Agence précité, le dossier consultation d'offres comprend :

- copie de l'avis d'offres,
- un exemplaire du cahier des prescriptions spéciales dûment signé est paraphé à toutes les pages;
- le modèle de l'acte d'engagement (annexe 3);
- le bordereau des prix et le détail estimatif;
- le modèle de déclaration sur l'honneur (annexe 1);
- le modèle du cautionnement provisoire (annexe 2);
- le présent règlement de la consultation;
- le questionnaire technique

ARTICLE 7 : MODIFICATIONS DANS LE DOSSIER DE L'APPEL D'OFFRES

Conformément aux dispositions de l'article 19 du règlement de l'Agence précité, des modifications peuvent être introduites dans le dossier de consultation. Ces modifications ne peuvent en aucun changer l'objet de consultation.

Si des modifications sont introduites dans le dossier d'appel d'offres, elles seront communiquées à tous les concurrents ayant retiré ledit dossier suffisamment à l'avance et en tout cas avant la date prévue pour la réunion de la commission d'appel d'offres devant procéder à l'ouverture des plis.

Lorsque ces modifications nécessitent le report de la date d'ouverture prévue pour la réunion de la commission d'appel d'offres devant procéder à l'ouverture des plis, ce report sera publié conformément aux dispositions de l'article 20 du règlement de l'Agence précité.

ARTICLE 8: REPARTITION EN LOT

Le présent appel d'offres concerne un marché **allotis de 21 lots. Le soumissionnaire peut soumissionner pour un seul lot ou plusieurs**

ARTICLE 9 : RETRAIT DES DOSSIERS DE L'APPEL D'OFFRES

Le dossier consultation est mis à la disposition des concurrents dans les bureaux indiqués dans l'avis d'appel d'offres dès la parution de ce dernier au premier journal et jusqu'à la date limite de remise des offres.

ARTICLE 10 : INFORMATION DES CONCURRENTS

Conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement de l'Agence précité, tout éclaircissement ou renseignement fourni par le maître d'ouvrages à un concurrent à la demande de ce dernier sera communiqué le même jour et dans les mêmes conditions aux autres concurrents qui ont retiré le dossier de consultation et ce par lettre recommandée avec accusé de réception ou par télécopie confirmée. Il est également mis à la disposition de tout autre concurrent.

<u>ARTICLE 11:</u> CONTENU ET PRESENTATION DES DOSSIERS DES CONCURRENTS

11.1. *Contenu des dossiers*

Conformément aux dispositions de l'article 26 du règlement de l'Agence précité, Les dossiers présentés par les concurrents doivent comporter :

- Un dossier administratif précité (Cf. article 4-1 ci-dessus) ;
- Un dossier technique précité (Cf. article 4-2 ci-dessus) ;
- Une offre financière comprenant :
    - L'acte d'engagement établi comme il est dit au paragraphe 1-a de l'article 26 du règlement de l'Agence précité, selon le modèle joint en annexe ;
    - Le bordereau des prix et le détail estimatif relatif à la fourniture et l'installation selon le modèle figurant au CPS. (le concurrent doit mentionner la référence, la marque et l'origine de la fourniture et les spécifications techniques proposées à la fiche descriptive annexe du règlement de consultation)

Le montant de l'acte d'engagement ainsi que les prix unitaires du bordereau des prix et du détail estimatif doivent être indiqués en chiffres et en toutes lettres. En cas de discordances entre ces prix, ceux indiqués en toutes lettres seront pris en considération.

En cas de discordance entre les indications de prix de ces différents documents, ceux libellés en toutes lettres du bordereau des prix ou de la décomposition, le cas échéant, sont tenus pour bons pour établir le montant réel de l'acte d'engagement.

11.2. *Présentation des dossiers des concurrents*

Conformément aux dispositions de l'article 28 du règlement de l'Agence précité, le dossier présenté par chaque concurrent est mis dans un pli cacheté portant :

- Le nom et l'adresse du concurrent ;
- L'objet du marché ;
- La date et l'heure de la séance publique d'ouverture des plis ;
- L'avertissement que « les plis ne doivent être ouverts que par le président de la commission d'appel d'offres lors de la séance d'examen des offres ».

Ce pli contient deux enveloppes comprenant pour chacune :

a) La première enveloppe : le dossier administratif, le dossier technique, le dossier additif et le CPS signé à la dernière page et paraphés sur toutes les pages. Cette enveloppe doit être cachetée et porter de façon apparente, outre les indications portées sur le pli, la mention « dossier administratif et technique
b) La deuxième enveloppe : **l'offre financière pour la fourniture et l'installation** du soumissionnaire.

Cette enveloppe doit être cachetée et porter de façon apparente, outre les indications portées sur le pli, la mention « offre financière ».

NB : les soumissionnaires sont tenues de présenter, en plus de la version papier, leurs offres financières en format numérique (CD).

<u>ARTICLE 12 :</u> DEPOT DES PLIS DES CONCURRENTS

Conformément aux dispositions de l'article 30 du règlement de l'Agence précité, les plis sont, au choix des concurrents :

- Soit déposés, contre récépissé, dans le bureau du maître d'ouvrage indiqué dans l'avis d'appel d'offres ;
- Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- Soit remis, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis.

Le délai pour la réception des plis expire à la date et à l'heure fixée par l'avis d'appel d'offres pour la séance d'examen des offres.

Les plis déposés ou reçus postérieurement au jour et à l'heure fixés ne sont pas admis.

A leur réception, les plis sont enregistrés par le maître d'ouvrage dans leur ordre d'arrivée, sur un registre spécial. Le numéro d'enregistrement ainsi que la date et l'heure d'arrivée sont portées sur le pli remis.

Les plis resteront cachetés et seront tenue en lieu sûr jusqu'à leur ouverture dans les conditions prévues à l'article 35 et autres dispositions du règlement de l'Agence précité.

<u>ARTICLE 13 :</u> RETRAIT DES PLIS

Conformément aux dispositions de l'article 31 du règlement de l'Agence précité, tout pli déposé ou reçu peut être retiré antérieurement au jour et à l'heure fixée pour l'ouverture des plis.
Le retrait du pli fait l'objet d'une demande écrite et signée par le concurrent ou son représentant dûment habilité. La date et l'heure de retrait sont enregistrées par le maître d'ouvrage dans le registre spécial visé à l'article 12 ci-dessus.

Les concurrents ayant retiré leurs plis peuvent présenter de nouveaux plis dans les conditions de dépôt des plis fixées à l'article 30 du règlement de l'Agence et rappelées à l'article 12 ci-dessus.

<u>ARTICLE 14 :</u> DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires qui n'ont pas retiré définitivement leur pli dans les conditions prévues à l'article 13 ci-dessus resteront engagés par leurs offres pendant un délai de quatre vingt dix (90) jours, à compter de la date d'ouverture des plis en application de l'article 79 du règlement de l'Agence précité.

Si, dans ce délai, le choix de l'attributaire ne peut être arrêté, le maître d'ouvrage pourra demander aux soumissionnaires, par lettre recommandée avec accusé de réception, de prolonger la validité de leurs offres. Seuls les soumissionnaires qui auront donné leur accord par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au maître d'ouvrages resteront engagés pendant le nouveau délai.

<u>ARTICLE 15 :</u> CRITERES D'APPRECIATION DES CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES DES CONCURRENTS

Les offres sont examinées conformément aux dispositions du règlement de l'Agence précité.

Le maitre d'ouvrage procède à l'ouverture, à l'examen des offres de chaque lot et à l'attribution des lots, lot par lot, dans l'ordre de leur énumération dans le dossier d'appel d'offres;

Dans le cas ou plusieurs lots sont attribués à un même concurrent, il peut être passé avec ce concurrent un seul marché regroupant tous ces lots.

Pour chaque lot, l'offre qui sera retenue est l'offre la moins disante.

<u>ARTICLE 16 :</u> DROIT DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES D'ACCEPTER OU DE REJETTER L'UNE OU TOUTES LES OFFRES

La commission d'appel d'offres se réserve le droit d'accepter ou d'écarter toute offre et d'annuler la procédure d'appel d'offres et d'écarter toutes les offres à un moment quelconque avant l'attribution du marché sans, de ce fait, encourir une responsabilité quelconque vis à vis des sociétés soumissionnaires, ni à être tenue d'informer lesdites sociétés des raisons de sa décision.

<u>ARTICLE 17</u> : FRAIS D'APPEL D'OFFRES

Le soumissionnaire prendra en charge tous les frais afférents à la préparation, la présentation et au dépôt de son offre, et l'Agence ne sera en aucun cas responsable de ces frais, ni tenue de les payer et ce, quelle que soit la façon de déroulement de la procédure d'appel d'offres et quel qu'en soit le résultat.

ANNEXES

- **Annexe 1: déclaration sur l'honneur;**
- **Annexe 2: attestation de caution;**
- **Annexe 3: acte d'engagement;**
- **Annexe 4: fiche sur les renseignements juridiques et administratifs**
- **Annexe 5: note détaillée indiquant les moyens humains, matériels et techniques à mobiliser pour la réalisation des prestations;**
- **Annexe 6: Fiche sur l'expérience et les références techniques de la société**
- **Annexe 7 : Fiche descriptive du matériel proposé**

ANNEXE 1

MODELE DE DECLARATION SUR L'HONNEUR

- Appel d'offres ouvert sur offres des prix : **N°: DCT/EQUIPEMENT SANTE TAOUNATE-TISSA- THAR SOUK-GHAFSAI /TAO/05-15**

Objet du marché : LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE « MATERIEL ET D'ACCESSOIRES MEDICO-TECHNIQUES » DANS LES COMMUNES DE TAOUNATE, TISSA ,THAR SOUK ET GHAFSAI, PROVINCE DE TAOUNATE

A - Pour les personnes physiques

Je, soussigné ……………………………………………………(prénom, nom et qualité)
agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte,
adresse du domicile élu …………………………………………………………………….
affilié à la CNSS sous le n° …………………………………….(1)
inscrit au registre du commerce de ……………………………..……(localité) sous le n° …………………………(1) n° de patente…………………… (1)
n° du compte courant postal-bancaire ou à la TGR…………………………… (RIB)

B - Pour les personnes morales

Je, soussigné ………………………………….(prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise)
agissant au nom et pour le compte de ……………………………….(raison sociale et forme juridique de la société) au capital de ………………………………………..
adresse du siège social de la société …………………………………………………
adresse du domicile élu ……………………………………………………………….
affiliée â la CNSS sous le n° ……………………………………………………….(1)
inscrite au registre du commerce ………………………………… (localité) sous le n°……………………………………..(1)
n° de patente……………………….. (1)
n° du compte courant postal-bancaire ou à la TGR ……………………..(RIB)

- Déclare sur l'honneur:

1 - m'engager à couvrir, dans les limites fixées dans le cahier des charges, par une police d'assurance, les risques découlant de mon activité professionnelle;

2 - que je remplie les conditions prévues à l'article 22 du Règlement de l'Agence (02 avril 2012) fixant les conditions et les formes de passation des marchés spécifique à l'Agence du Nord;

- Etant en redressement judiciaire j'atteste que je suis autorisé par l'autorité judiciaire compétente à poursuivre l'exercice de mon activité (2);

3 - m'engager, si j'envisage de recourir à la sous-traitance:

- à m'assurer que les sous-traitants remplissent également les conditions prévues par l'article 22 du règlement de l'Agence précité;
- que celle-ci ne peut dépasser 50 % du montant du marché, ni porter sur le lot ou le corps d'état principal du marché;

4 — m'engager à ne pas recourir par moi-même ou par personne interposée à des pratiques de fraude ou de corruption de personnes qui interviennent à quelque titre que ce soit dans les différentes procédures de passation, de gestion et d'exécution du présent marché.

5 — m'engager à ne pas faire, par moi-même ou par personnes interposées, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion du présent marché.

- certifie l'exactitude des renseignements contenus dans la présente déclaration sur l'honneur et dans les pièces fournies dans mon dossier de candidature.

- reconnais avoir pris connaissance des sanctions prévues par l'article 24 du règlement de l'Agence précité, relatives à l'inexactitude de la déclaration sur l'honneur.

Fait à ……………. Le …………………

Signature et cachet du concurrent (2)

(1) pour les concurrents non installés au Maroc, préciser la référence aux documents équivalents lorsque ces *documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine ou de provenance.*
(2) à supprimer le cas *échéant.*
(*) *en cas de groupement, chacun des membres doit présenter sa propre déclaration sur l'honneur.*

ANNEXE N°2

Entête Banque

MODELE D'ATTESTATION DE CAUTION

Nous soussignés, Banque…………………………………
(Capital, siège social, représentée par Messieurs…)

Déclarons par

La présente nous constituer caution solidaire de l'Entreprise ………………… en faveur de l'Agence pour la Promotion et le Développement Economique et Social des Préfectures et Provinces du Nord du Royaume sise à Angle rue Sijelmassa et rue Abou Jarir , quartier administratif, Tanger – Rabat et nous nous engageons inconditionnellement en tant que garant à restituer la caution contre retenue de garantie ou caution définitive des travaux ou études, soit un montant de ……….. ; au titre de l'appel d'offres N°…………….. lancé par l'Agence.

Le montant de cette caution sera réglée à l'Agence sur simple demande de cette dernière.

Nous renonçons expressément au bénéfice de discussion et de division.

Les tribunaux de Rabat seront seuls compétents pour tout ce qui concernera l'exécution des présentes, quelle que soit la partie défenderesse.

Cachet de la banque+signatures

Date …………………………….

ANNEXE 3

MODELE D'ACTE D'ENGAGEMENT

- Appel d'offres ouvert sur offres des prix : **N°: DCT/EQUIPEMENT SANTE TAOUNATE-TISSA- THAR SOUK-GHAFSAI /TAO/05-15**

- Objet du marché : **LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE « MATERIEL ET D'ACCESSOIRES MEDICO-TECHNIQUES » DANS LES COMMUNES DE TAOUNATE, TISSA ,THAR SOUK ET GHAFSAI, PROVINCE DE TAOUNATE**

A - Partie réservée à l'Administration

Appel d'offres ouvert sur offres des prix **°: DCT/EQUIPEMENT SANTE TAOUNATE-TISSA- THAR SOUK-GHAFSAI /TAO/05-15** du …………. à …………..

Objet du marché : **LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE « MATERIEL ET D'ACCESSOIRES MEDICO-TECHNIQUES » DANS LES COMMUNES DE TAOUNATE, TISSA ,THAR SOUK ET GHAFSAI, PROVINCE DE TAOUNATE**

Passé en application des articles 17, 18 du Règlement de l'Agence (02 avril 2012) fixant les conditions et les formes de passation des marchés spécifique à l'Agence du Nord.

B — Partie réservée au concurrent

a) Pour les personnes physiques

Je soussigné …………….(prénom, nom et qualité) agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte, adresse du domicile élu ……………...affilié à la CNSS sous le …………… inscrit au registre du commerce de………………………………………..(localité) sous le n°……………………………. n° de patente…………………

b) Pour les personnes morales

Je soussigné…………………….. (prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise) agissant au nom et pour le compte de……………………………. (raison sociale et forme juridique de la société)
au capital de……………………………………………………………. adresse du siège social de la société…………………………………………………………

adresse du domicile élu……………………………………………………………………….
affiliée à la CNSS sous le n°…………………………..
inscrite au registre du commerce……………………………………… (localité) sous le n°……………………………………
n° de patente ……………………….

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés:

après avoir pris connaissance du dossier (d'appel d'offres, du concours ou du marché négocié) concernant les prestations précisées en objet de la partie A ci- dessus;

après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et les difficultés que comportent ces prestations:

1) remets, revêtu (s) de ma signature un bordereau de prix, un détail estimatif et/ou la décomposition du montant global) établi (s) conformément aux modèles figurant au dossier (d'appel d'offres, du concours ou du marché négocié) (1);

2) m'engage à exécuter lesdites prestations conformément au cahier des prescriptions spéciales et moyennant les prix que j'ai établi moi-même, lesquels font ressortir:

- montant hors T.V.A :……………………………… (en lettres et en chiffres)
- taux de la TVA ……………………………………..(en pourcentage)
- montant de la T.V.A ………………………………(en lettres et en chiffres)
- montant T.V.A. comprise …………………………(en lettres et en chiffres)

L'Etat se libérera des sommes dues par lui en faisant donner crédit au compte ………. (à la trésorerie générale, bancaire, ou postal) ouvert à mon nom (ou au nom de la société) à ……………………………(localité), sous relevé d'identification bancaire (RIB) numéro…………………………….

Fait à…………….. le……………………

(Signature et cachet du concurrent)

ANNEXE 4

FICHE SUR LES RENSEIGNEMENTS JURIDIQUES ET ADMINISTRATIFS DE L'ENTREPRISE
(À remplir par chaque candidat ou membre du groupement)

1) RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

- Raison sociale officielle de l'entreprise…………………………………...
....
- Adresse complète du siège social ....
    - Téléphone N° : ....
    - Téléfax : ....
- Année de création ....
- Régime juridique ....
- Capital social ....
- Nom, prénom et qualité des personnes habilitées à agir au nom de l'entreprise:
    1/ ....
    2/ ....
    3/ ....
- Relation et activités générales de l'entreprise:
    - Groupe financier en relation avec l'entreprise……….............
    - Maison mère, filiales, agences : ....
    - Immatriculation au registre du Commerce : ....
    - N°d'affiliation à la C.N.S.S : ....
    - Compte bancaire N°………………………….….Banque ……………………localité...
    - N° Identification fiscale : ....

2) ETAT FINANCIER :

- Montant des chiffres d'affaires des trois dernières années :....................
....
....

ANNEXE 5

FICHE SUR LES MOYENS HUMAINS ET MATERIELS MIS EN PLACE POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX

(À remplir par chaque candidat ou membre du groupement)

1. MOYENS HUMAINS :

Il est demandé de préciser l'effectif du personnel, son niveau d'instruction et de spécialisation avec indications précises sur son expérience et la fonction au sein de la société et celle qui lui est affectée dans la réalisation des prestations objets du présent Appel d'Offres.

2. MOYENS MATERIELS :

La société indiquera le total des moyens matériels dont elle dispose.

ANNEXE 6

FICHE SUR L'EXPERIENCE ET LES REFERENCES TECHNIQUES DE LA SOCIETE
(À remplir par chaque candidat ou membre du groupement)

1°) Indication générale sur les activités de la société : ....
....
....

2°) Nombre total d'années d'expériences : ....
....

3°) Spécialisation de la société :

DOMAINES :

....
....
....
....
....

4°) Liste détaillée des travaux similaires réalisées ou en cours par la société (*):

Désignation des prestations (**)	Importance des prestations		Délais contractuels	Délais effectifs de réalisation	Année d'exécution	Maître d'ouvrage
	Quantité	Coût				

(*) Elles doivent être appuyées par des attestations et certificats de bonne exécution clairement libellés, datés et délivrés par les administrations, Maître d'Ouvrages et les gens de l'art (originaux ou copies certifiées conformes).

(**) Préciser la province, la C.R et le périmètre.

ANNEXE 7 : FICHE DESCRIPTIVE DU MATÉRIEL PROPOSÉ

Nom du Concurrent : …………………..
A/O N° : …………….
Lot N° : …………….
Article N° : …………………………………..
(Une fiche par article si le lot est composé de plusieurs articles)

- **Informations générales**

Marque / Fabriquant : ………………………………………………..

Modèle / Type : ………………………………………………………..

Origine du matériel (préciser siège social du constructeur et pays de fabrication des différents composants éventuels de l'équipement s'il y a lieu)**: …………………………………………..**

Durée de vie nominale annoncée par le constructeur : …………………………………………

Dates de première mise sur le marché du **modèle proposé** :

- Mondial : …………………………………..
- Marocain : ………………………………….

Nombre d'appareils similaires installés :

- Au Maroc
- Ailleurs

NORMES DE REFERENCE : NORMES MAROCAINES HOMOLOGUEES OU A DEFAUT A DES NORMES INTERNATIONAL **(MARQUAGE CE, FDA, AUTRE) :**
………………………………………………..

Représentation du fabricant : Le concurrent dispose-t-il de la représentation **exclusive** du matériel proposé (Oui/Non) Fournir copie de l'attestation de représentation précisant date et durée de validité)

- **Spécifications minimales requises**

…………………………………………………………………………………………………
…………………………………………………………………………………………………

(Répondre dans l'ordre aux spécifications demandées de l'article correspondant)

Autres spécifications (à préciser) :

Fait à ………………… le ……………..
(Signature et cachet du concurrent)

ROYAUME DU MAROC

Agence pour la Promotion et le Développement Economique et Social des Préfectures et Provinces du Nord du Royaume

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N°: DCT/EQUIPEMENT SANTE TAOUNATE-TISSA- THAR SOUK-GHAFSAI /TAO/05-15 (EN 21 LOTS)

Dans le cadre de la convention cadre de partenariat pour la mise en œuvre du plan de développement de la Province de Taounate 2013-2017, et de la convention spécifique de partenariat pour la mise en œuvre du plan de développement du secteur de la santé, il sera procédé **le 16 février 2015 à 10 h, dans les bureaux de l'Agence du Nord**, sis à Angle rue Sijelmassa et rue Abou Jarir , quartier administratif, Tanger, à l'ouverture des plis relatifs à :

La fourniture et l'installation de « matériel et d'accessoires medico-techniques » dans les communes de Taounate, Tissa , Thar Souk et Ghafsai, Province de Taounate

Le dossier d'appel d'offres peut être soit:

- Retiré du siège de l'Agence à l'adresse mentionnée ci-dessus.
- Téléchargé à partir du site électronique de l'Agence du Nord (www.apdn.ma) ou du site www.marchéspublics.gov.ma.
- Envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :

Lot 1 : Douze Mille Dirhams (12 000,00 DH)	Lot 2 : Cinq Mille Dirhams (5 000,00 DH)
Lot 3 : Sept Mille Dirhams (7 000,00 DH)	Lot 4 : Mille Cinq Cent Dirhams (1 500,00 DH)
Lot 5 : Quatorze Mille Dirhams (14 000,00 DH)	Lot 6 : Neuf Mille Dirhams (9 000,00 DH)
Lot 7 : Seize Mille Dirhams (16 000,00 DH)	Lot 8 : Quatorze Mille Dirhams (14 000,00 DH)
Lot 9: Quatre Mille Dirhams (4 000,00 DH)	Lot 10 : Douze Mille Dirhams (12 000,00 DH)
Lot 11 : Mille Dirhams (1 000,00 DH)	Lot 12: Trois Mille Dirhams (3 000,00 DH)
Lot 13 : Douze Mille Dirhams (12 000,00 DH)	Lot 14 : Quatre Mille Dirhams (4 000,00 DH)
Lot 15 : Quatre Mille Dirhams (4 000,00 DH)	Lot 16 : Neuf Mille Dirhams (9 000,00 DH)
Lot 17 : Six Mille Dirhams (6 000,00 DH)	Lot 18 : Huit Mille Dirhams (8 000,00 DH)
Lot 19: Six Cent Dirhams (600,00 DH)	Lot 20: Six Cent Dirhams (600,00 DH)
Lot 21: Quatre Cent Dirhams (400,00 DH)	

L'estimation du coût des équipements est fixée à la somme de :

Lot 1 : Sept Cent Trente Huit Mille Dirhams (738 000,00 DH TTC)	Lot 2 : Deux Cent Quatre Vingt Quatorze Mille Dirhams (294 000,00 DH TTC)
Lot 3 : Quatre Cent Deux Mille Six Cent Dirhams (402 600,00 DH TTC)	Lot 4 : Soixante Douze Mille Dirhams (72 000,00 DH TTC)
Lot 5 : Sept Cent Vingt Deux Mille Quatre Cent Dirhams (722 400,00 DH TTC)	Lot 6 : Quatre Cent Quatre Vingt Quinze Mille Six Cent Dirhams (495 600,00 DH TTC)
Lot 7 : Huit Cent Seize Mille Dirhams (816 000,00 DH TTC)	Lot 8 : Sept Cent Vingt Neuf Mille Six Cent Dirhams (729 600,00 DH TTC)
Lot 9: Deux Cent Quarante Mille Dirhams (240 000,00 DH TTC)	Lot 10 : Six Cent Un Mille Neuf Cent Vingt Dirhams (601 920,00 DH TTC)
Lot 11 : Trente Neuf Mille Trois Cent Soixante Dirhams (39 360,00 DH TTC)	Lot 12: Cent Soixante Huit Mille Dirhams (168 000,00 DH TTC)
Lot 13 : Six Cent Mille Dirhams (600 000,00 DH TTC)	Lot 14 : Deux Cent Vingt Deux Mille Dirhams (222 000,00 DH TTC)
Lot 15 : Deux Cent Quarante Neuf Mille Six Cent Dirhams (249 600,00 DH TTC)	Lot 16 : Quatre Cent Quatre Vingt Quatre Mille Trente Deux Dirhams (484 032,00 DH TTC)
Lot 17 : Trois Cent Neuf Mille Six Cent Quarante Huit Dirhams (309 648,00 DH TTC)	Lot 18 : Quatre Cent Mille Cinq Cent Douze Dirhams (400 512,00 DH TTC)
Lot 19: Vingt Deux Mille Cinq Cent Douze Dirhams (22 512,00 DH TTC)	Lot 20: Vingt Mille Cent Soixante Dirhams (20 160,00 DH TTC)
Lot 21: Quinze Mille Trois Cent Quatre Vingt Quatre Dirhams (15 384,00 DH TTC)	

Les documents techniques demandés dans le règlement de consultation doivent être déposés auprès du bureau du maître d'ouvrage au plus tard le **13 février 2015 à 16h30.**

Le contenu, les pièces justificatives ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 23, 25, 26 et 28 Règlement de l'Agence (02 avril 2012) fixant les conditions et les formes de passation des marchés spécifique à l'Agence du Nord et au règlement de consultation inclus dans le dossier d'appel d'offres.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer leurs offres contre récépissé dans le bureau d'ordre de l'Agence;
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Contact

Mlle Fatima Zahra HASSANI – Département marchés
Tél. : +212.539. 94.32.88/90 – Fax : +212.539. 94.19.11 - E.mail : f.hassani@apdn.ma

Agence pour la Promotion et le Développement Economique et Social des Préfectures et Provinces du Nord du Royaume

3, angle rues Sijilmassa et Abou Jarir Tabari B.P. 1196-Quartier Administratif CP 90020 Tanger

المملكة المغربية

وكالة الإنعاش والتنمية الاقتصادية والاجتماعية
في عمالات وأقاليم الشمال بالمملكة

إعلان عن طلب عروض مفتوح رقم:
DCT/EQUIPEMENT SANTE TAOUNATE-TISSA- THAR SOUK-GHAFSAI /TAO/05-15
(جلســـــة عموميـــــة)

في إطار اتفاقية الشراكة المتعلقة بإنجاز مخطط التنمية لإقليم تاونات 2013_2017 ، واتفاقية الشراكة الخاصة بإنجاز مخطط تنمية قطاع الصحة، سيتم **يوم 16 فبراير 2015 على الساعة العاشرة صباحا بمقر وكالة الشمال** ، الكائن بملتقى شارع سجلماسة و شارع أبو جرير – الحي الإداري ، طنجة، الأظرفة المتعلقة ب:

تزويد و تركيب معدات و إكسسوارات طبيّة في كل من جماعات"تاونات,تيسا,طهر السوق و غفساي",

بإقليم تاونات

يمكن سحب ملف طلب العروض :

- من مقر الوكالة على العنوان أعلاه
- أو نقله إلكترونيا من خلال بوابة وكالة إنعاش أقاليم الشمال على العنوان التالي : www.apdn.ma او من خلال الموقع التالي www.marchespublics.gov.ma
- أو إرساله عبر البريد إلى المتنافسين الذين يطلبونه وفقا للمقتضيات المنصوص عليها في القانون.

الضمان المؤقت محدد في مبلغ :

حصة 1: اثنا عشر ألف درهم (12 000,00)	حصة 2 : خمسة آلاف درهم (5 000,00)
حصة 3 : سبعة آلاف درهم (7 000,00)	حصة 4 : ألف وخمسمائة درهم (1 500,00)
حصة 5 : أربعة عشر ألف درهم(14 000,00)	حصة 6 : تسعة آلاف درهم(9 000,00)
حصة 7 : ستة عشر ألف درهم(16 000,00)	حصة 8 : أربعة عشر ألف درهم (14 000,00)
حصة 9 : أربعة آلاف درهم (4 000,00)	حصة 10 : اثنا عشر ألف درهم(12 000,00)
حصة 11 : ألف درهم (1 000,00)	حصة 12 : ثلاثة آلاف درهم (3 000,00)
حصة 13 : اثنا عشر ألف درهم(12 000,00)	حصة 14 : أربعة آلاف درهم (4 000,00)
حصة 15 : أربعة آلاف درهم (4 000,00)	حصة 16 : تسعة آلاف درهم(9 000,00)
حصة 17 : ستة آلاف درهم (6 000,00)	حصة 18 : ثمانية آلاف درهم(8 000,00)
حصة 19 : ستمائة درهم(600,00)	حصة 20 : ستمائة درهم(600,00)
حصة 21 : أربعمائة درهم(400,00)	

كلفة التقديرية للمعدات محددة من طرف صاحب المشروع في :

حصة 1: سبعمائة و ثمانية و ثلاثون ألف درهم (738 000,00)	حصة 2 : مائتان وأربعة وتسعون ألف درهم (294 000,00)
حصة 3 : أربعمائة و اثنان ألف وستمائة درهم (402 600,00)	حصة 4 : اثنان و سبعون ألف درهم (72 000,00)
حصة 5 : سبعمائة و اثنان و عشرون ألف و أربعمائة درهم (722 400,00)	حصة 6 : أربعمائة و خمسة و تسعون ألف و ستمائة درهم (495 600,00)
حصة 7 : ثمانمائة و ستة عشر ألف درهم (816 000, 00)	حصة 8 : سبعمائة و تسعة و عشرون ألف و ستمائة درهم (729 600, 00)
حصة 9 : مائتان وأربعون ألف درهم (240 000,00)	حصة 10 : ستمائة و واحد ألف و تسعمائة و عشرون درهم (601 920,00)
حصة 11 : تسعة و ثلاثون ألف و ثلاثمائة و ستون درهم (39 360,00)	حصة 12 : مائة و ثمانية و ستون ألف درهم (168 000,00)
حصة 13 : ستمائة ألف درهم (600 000,00)	حصة 14 : مائتان و اثنان و عشرون ألف درهم (222 000,00)
حصة 15 : مائتان و تسعة و أربعون ألف و ستمائة درهم (249 600,00)	حصة 16 : أربعمائة و أربعة و ثمانون ألف و اثنان و ثلاثون درهم(484 032,00)
حصة 17 : ثلاثمائة و تسعة آلاف و ستمائة و ثمانية و أربعون درهم (309 648,00)	حصة 18 : أربعمائة ألف و خمسمائة و اثنا عشر درهم (400 512,00)
حصة 19 : اثنان و عشرون الف خمسمائة و اثنا عشر درهم (22 512,00)	حصة 20 : عشرون الف و مئة و ستون درهم(20 160,00)
حصة 21 : خمسة عشر ألف و ثلاثمائة و أربعة و ثمانون درهم (15 384,00)	

توضع الوثائق التقنية المطلوبة بنظام الإستشارة بوكالة إنعاش و تنمية الشمال قبل 13 فبراير 2015 _ على الساعة الرابعة والنصف بعد الزوال كآخر أجل.

يجب أن يكون كل من المحتوى والوثائـــق المثبتة الواجب الإدلاء بها وتقديم ملفات المتنافسين مطابقين للمواد 23 و25 و26 و28 المنصوص عليها في مدونة الصفقات الخاصة بالوكالة الصادر في 02 أبريل 2012 ونظام الاستشارة الذي يتضمنه ملف طلب العروض.

ويمكن للمتنافسين :

- إما إيداع أظرفتهم مقابل وصل بمكتب الضبط بالوكالة ؛
- إما إرسالها عن طريق البريد المضمون بإفادة بالاستلام إلى المكتب المذكور؛
- وإما تسليمها مباشرة للسيد رئيس لجنة طلب العروض عند بداية الجلسة وقبل فتح الأظرفة

للاتصال:

فاطمة الزهراء حساني – قسم الصفقات
الهاتف: 212.539.94.32.88/90 + / الفاكس +212.539.94.19.11 / f.hassani@apdn.ma
وكالة الإنعاش والتنمية الاقتصادية والاجتماعية في عمالات وأقاليم الشمال بالمملكة
ملتقى زنقة سجلماسة و زنقة أبو جرير، الحي الإداري، طنجة